



Information réglementaire supplémentaire

Pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2019

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD**

416-308-9030

www.td.com/francais/investisseurs

Gillian Manning, chef, Relations avec les investisseurs (gillian.manning@td.com)
Chris Bury, vice-président associé, Relations avec les investisseurs (chris.bury@td.com)

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, du document *Information financière supplémentaire* et de la présentation à l'intention des investisseurs du deuxième trimestre de 2019 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2018 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées «Glossaire – Bâle» et «Acronymes» du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés».

Présentation de l'information financière selon Bâle III

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a commencé l'application progressive de l'exigence de rajustement de la valeur du crédit (RVC) pour la composante actifs pondérés en fonction des risques. L'intégration de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC se fait progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte de 80 % de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC en 2018. Ce pourcentage a grimpé pour s'établir à 100 % en 2019. L'utilisation de différents facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC s'appliquant à la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres résulte en différentes expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires sont tous de 100 %. À compter du deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le coefficient passera de 70 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 72,5 % au troisième trimestre et à 75 % au quatrième trimestre. Selon l'approche révisée, la Banque n'a plus à respecter le plancher de fonds propres. Ces trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques sont présentées au tableau des actifs pondérés en fonction des risques (page 10) et au tableau de la situation des fonds propres (pages 1 à 3).

Le BSIF autorise la Banque i) à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) et ii) à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (approche NI avancée).

À compter du quatrième trimestre de 2018, la Banque a appliqué les nouvelles exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que la Partie 4 – Risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que sur d'autres expositions hors bilan, tandis que le RCC à la Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l’immobilier résidentiel	24 - 26
Situation des fonds propres – Bâle III	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	27
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire	5		
Ratio de levier	6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	28
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7		
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Analyse de l’exposition au RCC par approche (RCC1)	29
Rang de créancier au niveau de l’entité juridique (TLAC3)	9		
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	30
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11		
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Approche standard de l’exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)	30
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12		
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	31
Principales sources d’écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14		
Qualité de crédit des actifs (RC1)	15	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	32
Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit (RC3)	15		
Expositions brutes au risque de crédit	16 - 18	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	33
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	19	Nature des sûretés pour l’exposition au RCC (RCC5)	34
Approche standard – Expositions par classe d’actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	20	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	35
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	21	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	35
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	22	Dérivés – Notionel	36 - 37
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	23		
		Dérivés – Exposition au risque de crédit	38
		Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	39
		Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	39
		Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	40
		Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	41
		Expositions au risque de crédit selon l’approche NI avancée : paramètres réels et estimés	42
		Glossaire – Bâle	43
		Acronymes	44

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice Exigences de communication financière au titre du troisième pilier, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du deuxième trimestre de 2019. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2018.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2019	IFS T2 2019	IRS T2 2019	Rapport annuel 2018
Partie 2 – Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				10, 60, 67-76, 84, 101
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle			10	
Partie 3 – Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			13	
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			14	
Partie 4 – Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				72-74, 76-79
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			15	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ¹	Trimestrielle				
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle				80, 130-131, 137, 169
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ¹	Trimestrielle			16-18	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique et par secteur	Trimestrielle		20-22, 25-27		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ¹	Trimestrielle	73			169
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées	Trimestrielle			15	

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2019	IFS T2 2019	IRS T2 2019	Rapport annuel 2018
Partie 4 – Risque de crédit	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				80
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			15	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				79
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			19	
	RC5 – AS – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			20	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				72-74, 77-81, 89
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			21-28	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o. ²		Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.		
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			11	
	RC9 – NI – Contrôle ex post de la PD par portefeuille ³	Annuelle				
RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	s. o.		La TD n'emploie pas cette approche.			
Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				79-80, 95
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			29	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le RVC	Trimestrielle			30	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			30	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance	Trimestrielle			31-33	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			34	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			35	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.		La TD n'emploie pas la MMI.		

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2019	IFS T2 2019	IRS T2 2019	Rapport annuel 2018
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			35	
Partie 6 – Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				64-65, 81, 134, 171-172
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			39	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			39	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			40	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			41	
Partie 7 – Risque de marché¹	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.			
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI					
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'AMI					
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁴ par rapport aux gains ou pertes					

¹ Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

² Sans objet.

³ Pour l'information annuelle, se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2018.

⁴ Valeur à risque.

Situation des fonds propres – Bâle III

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2019		2018			Renvois ¹
		T2	T1	T4	T3	T2	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	21 830	21 679	21 267	21 123	21 287	A1+A2+B
Résultats non distribués	2	47 980	46 660	46 145	44 223	43 363	C
Cumul des autres éléments du résultat global	3	9 743	7 983	6 639	6 498	5 923	D
Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4	–	–	–	–	–	
Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	5	–	–	–	–	–	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	6	79 553	76 322	74 051	71 844	70 573	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Ajustements de valorisation prudentiels	7	–	–	–	–	–	
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	8	(20 022)	(19 681)	(19 285)	(19 079)	(18 856)	E1+E2-E3
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	9	(2 417)	(2 402)	(2 236)	(2 254)	(2 274)	F1-F2
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	10	(248)	(279)	(317)	(248)	(121)	G
Réserve de couverture des flux de trésorerie	11	389	1 122	2 568	2 228	2 160	H
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	12	(1 233)	(977)	(953)	(967)	(734)	I
Plus-values de cessions sur opérations de titrisation	13	–	–	–	–	–	
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	14	(116)	(111)	(115)	(109)	(118)	J
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	15	(10)	(9)	(113)	(65)	(13)	K
Actions détenues en propre	16	(31)	(14)	(123)	–	–	
Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées	17	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	18	–	–	–	–	–	
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	19	(1 596)	(1 303)	(1 088)	(1 254)	(1 132)	L1+L2+L3
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	20	–	–	–	–	–	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)	21	–	–	–	–	–	
Montant dépassant le seuil de 15 %	22	–	–	–	–	–	
<i>Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers</i>	23	–	–	–	–	–	
<i>Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires</i>	24	–	–	–	–	–	
<i>Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires</i>	25	–	–	–	–	–	
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tel que déterminé par le BSIF	26	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions	27	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	28	(25 284)	(23 654)	(21 662)	(21 748)	(21 088)	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	29	54 269	52 668	52 389	50 096	49 485	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	30	5 345	5 348	4 996	4 600	4 599	M+N+O
<i>Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables</i>	31	5 345	5 348	4 996	4 600	4 599	
<i>Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables</i>	32	–	–	–	–	–	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1	33	1 744	1 730	2 455	2 456	2 455	P
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	34	–	–	245	245	245	
<i>Dont instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>	35	–	–	–	–	–	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires	36	7 089	7 078	7 696	7 301	7 299	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	37	–	–	–	–	–	
Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1	38	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	39	–	–	–	–	–	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	40	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	Q
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tel que déterminé par le BSIF	41	–	–	–	–	–	
<i>Dont hypothèques inversées</i>	41a	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions	42	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	43	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	44	6 739	6 728	7 346	6 951	6 949	
Fonds propres de catégorie 1	45	61 008	59 396	59 735	57 047	56 434	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019		2018		Renvois ¹							
	T2	T1	T4	T3		T2						
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions												
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	46	8 770	\$	8 695	\$	8 927	\$	7 184	\$	7 127	\$	R
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	47	198		198		198		199		848		S
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers	48	–		–		–		–		–		
<i>Dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement éliminés</i>	49	–		–		–		–		–		
Provisions collectives	50	1 811		1 862		1 734		1 665		1 721		T
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	51	10 779		10 755		10 859		9 048		9 696		
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2												
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	52	(7)		(23)		–		(2)		–		
Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	53	–		–		–		–		–		
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)	54	–		–		–		–		–		
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions	54a	–		–		–		–		–		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	55	(160)		(160)		(160)		(160)		(160)		U
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2	56	–		–		–		–		–		
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	57	(167)		(183)		(160)		(162)		(160)		
Fonds propres de catégorie 2	58	10 612		10 572		10 699		8 886		9 536		
Total des fonds propres	59	71 620		69 968		70 434		65 933		65 970		
Total des actifs pondérés en fonction des risques	60	452 267		439 324		s. o.		s. o.		s. o.		
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires²	60a	s. o.		s. o.		435 632		428 943		417 819		
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1²	60b	s. o.		s. o.		435 780		429 083		417 951		
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres²	60c	s. o. \$		s. o. \$		435 927		\$ 429 222		\$ 418 082		
Ratios de fonds propres												
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	61	12,0	%	12,0	%	12,0	%	11,7	%	11,8	%	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	62	13,5		13,5		13,7		13,3		13,5		
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	63	15,8		15,9		16,2		15,4		15,8		
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) ^{3,4}	64	8,0		8,0		8,0		8,0		8,0		
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	65	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁵</i>	66	–		–		–		–		–		
<i>Dont la réserve applicable aux BISM</i>	67	–		–		–		–		–		
<i>Dont la réserve applicable aux BISI⁶</i>	67a	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	68	12,0		12,0		12,0		11,7		11,8		
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁷												
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	69	8,0		8,0		8,0		8,0		8,0		
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	70	9,5		9,5		9,5		9,5		9,5		
Ratio cible du total des fonds propres	71	11,5		11,5		11,5		11,5		11,5		

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Avant l'exercice de 2019, chaque ratio de fonds propres comportait sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice de 2019, la méthode du RVC est complètement intégrée, par conséquent les actifs pondérés en fonction des risques étaient les mêmes pour tous les ratios. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

³ La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

⁴ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des banques d'importance systémique mondiale (BISM) de 2018 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2017. La Banque ne fait pas partie des BISM.

⁵ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁶ Les banques d'importance systémique intérieure (BISI) sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁷ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier de 1,75 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement

Montant exclu des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁸

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2019		2018		
	T2	T1	T4	T3	T2
72	1 541	1 682	4 273	3 075	4 129
73	5 586	5 397	5 348	5 135	5 061
74	43	41	39	37	34
75	897	944	885	1 029	1 158
76	1 811	1 862	1 734	1 665	1 721
77	2 129	2 152	2 070	2 020	2 041
78	–	–	–	–	–
79	–	–	–	–	–
80	–	–	–	–	–
81	–	–	–	–	–
82	2 025	2 025	2 700	2 700	2 700
83	–	–	31	284	541
84	2 629	2 629	3 505	3 505	3 505
85	–	–	–	–	–
86	15,3	15,0	14,9	14,7	14,9
87	15,3	15,0	14,9	14,7	14,9
88	16,2	15,9	15,7	15,6	15,7
89	41,2	41,1	40,7	39,9	37,2
90	41,2	41,1	40,7	39,9	37,2
91	41,9	41,8	41,6	40,7	38,1

⁸ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

1	2019	2018	2018	2018
	T2	T1	T4	T3
				T2
1	52 668	52 389	50 096	49 485
2	24	394	28	28
3	(415)	(313)	—	(1 457)
4	(1 412)	(1 287)	(1 274)	(1 281)
5	98	99	94	89
6	3 172	2 392	2 942	3 087
7	(5)	4	(6)	9
8	1 020	(112)	596	656
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10	1	11	(113)	(11)
11	6	(1)	(2)	(2)
12	(356)	(562)	(188)	(203)
13	31	38	(69)	(127)
14	—	—	—	—
15	(563)	(384)	285	(177)
16	54 269	52 668	52 389	50 096
17	6 728	7 346	6 951	6 949
18	—	350	400	—
19	—	(298)	—	—
20	11	(670)	(5)	2
21	6 739	6 728	7 346	6 951
22	61 008	59 396	59 735	57 047
23	10 572	10 699	8 886	9 536
24	—	—	1 750	—
25	—	—	—	(650)
26	—	—	—	—
27	(51)	128	69	(56)
28	91	(255)	(6)	56
29	10 612	10 572	10 699	8 886
30	71 620	69 968	70 434	65 933

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

17	6 728	7 346	6 951	6 949
18	—	350	400	—
19	—	(298)	—	—
20	11	(670)	(5)	2
21	6 739	6 728	7 346	6 951
22	61 008	59 396	59 735	57 047

Fonds propres de catégorie 2

23	10 572	10 699	8 886	9 536
24	—	—	1 750	—
25	—	—	—	(650)
26	—	—	—	—
27	(51)	128	69	(56)
28	91	(255)	(6)	56
29	10 612	10 572	10 699	8 886
30	71 620	69 968	70 434	65 933

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	5 009	\$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	28 453	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	132 805	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	4 202	
Dérivés	5	43 624	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	3 379	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	125 109	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	111 544	
Valeurs mobilières prises en pension	9	149 949	
Prêts	10	667 393	
Provision pour pertes sur prêts	11	(3 778)	
<i>Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	12		
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	13		
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	14		
Autres	15	88 899	
Participation dans TD Ameritrade			
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	16		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	17		
<i>Goodwill théorique</i>	18		
Goodwill	19		
Autres immobilisations incorporelles	20		
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	21		
Actifs d'impôt différé			
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	22		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>	23		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>	24		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires</i>	25		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	26		
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)			
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	27		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	28		
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	29		
Autres actifs	30		

TOTAL DE L'ACTIF

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES¹

Dépôts détenus à des fins de transaction	32	53 974	
Dérivés	33	42 199	
Passifs de titrisation à la juste valeur	34	12 738	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	35	57 783	
Dépôts	36	875 343	
Autres	37	220 685	
Passifs d'impôt différé			
<i>Goodwill</i>	38		
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	39		
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	40		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	41		
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	42		
Autres passifs	43		
Billets et débiteures subordonnés	44	8 968	
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement</i>	45		
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	46		
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	47		
Passif	48	1 271 690	
Actions ordinaires	49	21 718	
Actions privilégiées	50	5 350	
<i>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement</i>	51		
Actions autodétenues – ordinaires	52	(49)	
Actions autodétenues – privilégiées	53	(6)	
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)</i>	54		
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV</i>	55		
Surplus d'apport	56	162	
<i>Surplus d'apport – actions ordinaires</i>	57		
<i>Surplus d'apport – actions privilégiées</i>	58		
Résultats non distribués	59	47 980	
Cumul des autres éléments du résultat global	60	9 743	
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	61		
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	62		
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	63	1 356 588	\$

		2019			
		T2			
N° de ligne	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		Renvois ³	
		\$	\$		
1	5 009	\$	5 009		
2	28 453		28 373		
3	132 805		132 805		
4	4 202		3 698		
5	43 624		43 624		
6	3 379		1 044		
7	125 109		123 171		
8	111 544		111 306		
9	149 949		149 949		
10	667 393		667 393		
11	(3 778)		(3 778)		
12		(1 811)			T
13		(1 233)			I
14		(734)			
15	88 899		86 939		
16		1 314			L1
17		4 815			
18		2 898			E1
19		17 232			E2
20		2 580			F1
21		43			
22		248			
23		897			G
24		1 201			
25		–			
26		(306)			
27		18			L2
28		65			
29		10			K
30		55 924			
31	1 356 588		1 349 533		
32	53 974		53 974		
33	42 199		42 199		
34	12 738		12 738		
35	57 783		57 783		
36	875 343		875 343		
37	220 685		213 630		
38		108			E3
39		163			F2
40		227			
41		(306)			
42		116			J
43		213 322			
44	8 968		8 968		
45		8 770			R
46		198			S
47		–			
48	1 271 690		1 264 635		
49	21 718		21 718		A1
50	5 350		5 350		
51		5 350			M
52	(49)		(49)		A2
53	(6)		(6)		
54		(6)			N
55		–			
56	162		162		
57		161			B
58		1			O
59	47 980		47 980		C
60	9 743		9 743		D
61		(389)			H
62		10 132			
63	1 356 588	\$	1 349 533	\$	

¹ D'après le bilan à la page 12 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 7,1 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,7 milliard de dollars, desquels 264 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, U) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie) (renvoi P se rapportant à la page Situation du capital – Bâle III (page 1)).

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2019		2018			Modèle du BSIF
	T2	T1	T4	T3	T2	
1	1 356 588	\$ 1 322 506	\$ 1 334 903	\$ 1 292 504	\$ 1 283 836	1
2	(5 970)	(5 963)	(5 800)	(5 981)	(5 497)	2
3	(5 341)	(5 726)	–	–	–	3
4	–	–	–	–	–	4
5	13 667	17 107	(7 378)	594	(6 012)	5
6	(25 510)	(22 889)	(19 658)	(16 893)	(8 397)	6
7	159 414	152 743	150 910	137 850	137 238	7
8	(25 251)	(23 707)	(22 039)	(22 264)	(21 728)	8
9	1 467 597	\$ 1 434 071	\$ 1 430 938	\$ 1 385 810	\$ 1 379 440	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode «tout compris» (ligne 45 à la page 1)

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode «tout compris»

Ratio de levier

10	1 151 972	\$ 1 133 480	\$ 1 144 580	\$ 1 109 661	\$ 1 081 918	1	
11	–	–	–	–	–	2	
12	(5 970)	(6 246)	(5 662)	(5 663)	(5 383)	3	
13	(25 519)	(23 893)	(21 897)	(21 989)	(21 319)	4	
14	1 120 483	1 103 341	1 117 021	1 082 009	1 055 216	5	
15	18 015	21 603	12 381	13 409	14 524	6	
16	44 573	46 295	42 349	39 885	39 472	7	
17	–	–	–	–	–	8	
18	860	1 836	1 121	1 874	903	9	
19	(187)	(1 288)	(566)	(1 344)	(430)	10	
20	63 261	68 446	55 285	53 824	54 469	11	
21	149 949	132 430	127 379	129 019	140 914	12	
22	(28 279)	(25 212)	(21 631)	(19 383)	(11 037)	13	
23	2 769	2 323	1 974	2 491	2 640	14	
24	–	–	–	–	–	15	
25	124 439	109 541	107 722	112 127	132 517	16	
26	577 581	555 650	550 977	529 419	528 197	17	
27	(418 167)	(402 907)	(400 067)	(391 569)	(390 959)	18	
28	159 414	152 743	150 910	137 850	137 238	19	
29	61 008	59 396	59 735	57 047	56 434	20	
30	1 467 597	\$ 1 434 071	\$ 1 430 938	\$ 1 385 810	\$ 1 379 440	21	
31	4,2	%	4,1	%	4,2	%	22

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis

qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe,

divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et

qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2019		Modèle du BSIF
	T2	T1	
1	78 206 \$	70 603 \$	1
2	452 267	439 324	2
3	17,3 %	16,1 %	3
4	1 467 597 \$	1 434 071 \$	4
5	5,3 %	4,9 %	5
6	Oui	Oui	6a
7	Non	Non	6b
8	s. o.	s. o.	6c

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1	54 269	\$	52 668	\$
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2	6 739		6 728	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	3	–		–	
Autres ajustements	4	–		–	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	5	6 739		6 728	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	6	10 612		10 572	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	7	–		–	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	8	–		–	
Autres ajustements	9	–		–	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	10	10 612		10 572	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	11	71 620		69 968	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	12	s. o.		s. o.	
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	13	6 587		635	
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>	14	s. o.		s. o.	
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	15	–		–	
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	16	s. o.		s. o.	
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	17	6 587		635	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	18	78 207		70 603	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BISI à point d'entrée unique)	19	s. o.		s. o.	
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	20	1		–	
Autres ajustements de TLAC	21	–		–	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	22	78 206		70 603	

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	23	452 267		439 324	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	24	1 467 597		1 434 071	

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)	25	17,3	%	16,1	%
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)	26	5,3		4,9	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution ¹	27	s. o.		s. o.	
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	28	3,5	%	3,5	%
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	29	2,5		2,5	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque</i>	30	–		–	
<i>Dont la réserve applicable aux BISI/BISM</i>	31	1,0		1,0	

N° de ligne	2019	
	T2	T1
1	54 269	52 668
2	6 739	6 728
3	–	–
4	–	–
5	6 739	6 728
6	10 612	10 572
7	–	–
8	–	–
9	–	–
10	10 612	10 572
11	71 620	69 968
12	s. o.	s. o.
13	6 587	635
14	s. o.	s. o.
15	–	–
16	s. o.	s. o.
17	6 587	635
18	78 207	70 603
19	s. o.	s. o.
20	1	–
21	–	–
22	78 206	70 603
23	452 267	439 324
24	1 467 597	1 434 071
25	17,3	16,1
26	5,3	4,9
27	s. o.	s. o.
28	3,5	3,5
29	2,5	2,5
30	–	–
31	1,0	1,0

¹ Ne s'applique qu'à compter du premier trimestre de 2022.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2019					
		T2					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
Description du rang du créancier (texte libre)	N° de ligne	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1		Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
		Actions ordinaires					
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2	21 718	5 350	9 207	6 598		42 873
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	3	80	6	23	1		110
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4	21 638	5 344	9 184	6 597		42 763
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	5	21 638	5 344	9 184	6 597		42 763
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	6				199		199
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	7				6 339		6 339
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	8			4 428	59		4 487
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	9			4 756			4 756
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	10	21 638	5 344				26 982

		2019					
		T1					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
Description du rang du créancier (texte libre)	N° de ligne	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1		Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
		Actions ordinaires					
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	12	21 661	5 350	9 168	632		36 811
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	13	153	3	2	–		158
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	14	21 508	5 347	9 166	632		36 653
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	15	21 508	5 347	9 166	632		36 653
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	16				112		112
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	17				494		494
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	18			4 448	26		4 474
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	19			4 718			4 718
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	20	21 508	5 347				26 855

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ²				Exigences de fonds propres minimums ³				Modèle du BSFI
			2019 T2	2019 T1	2018 T4	2018 T3	2019 T2	2019 T1	2018 T4	2018 T3	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	342 045	\$ 328 625	\$ 325 936	\$ 319 777	\$ 27 364	\$ 26 290	\$ 26 075	\$ 25 582	1	
<i>Dont l'approche standard (AS)⁴</i>	2	163 721	162 318	160 732	157 319	13 098	12 985	12 859	12 586	2	
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)</i>	3	178 324	166 307	165 204	162 458	14 266	13 305	13 216	12 996	3	
Risque de crédit de contrepartie	4	14 655	14 388	14 267	13 674	1 172	1 151	1 141	1 094	4	
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	5	7 358	6 974	—	—	588	558	—	—	5	
<i>Dont la méthode d'exposition courante</i>	6	—	—	5 209	5 151	—	—	417	412	s. o.	
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	7	—	—	—	—	—	—	—	—	6	
<i>Dont les autres RCC⁵</i>	8	7 297	7 414	9 058	8 523	584	593	724	682	s. o.	
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	9	—	—	—	—	—	—	—	—	7	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	10	331	299	212	219	26	24	17	18	8	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	11	48	46	45	57	4	4	4	5	9	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	12	375	298	260	217	30	24	21	17	10	
Risque de règlement	13	55	27	124	25	4	2	10	2	11	
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire ⁶	14	11 455	10 946	13 520	13 552	917	876	1 082	1 084	12	
<i>Dont celles faisant l'objet de droit acquis</i>	15	(1 544)	(1 544)	—	—	(123)	(123)	—	—	12a	
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	16	—	—	9 205	9 526	—	—	737	762	13	
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	17	12 999	12 490	—	—	1 040	999	—	—	14	
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	18	—	—	4 315	4 026	—	—	345	322	15	
Risque de marché	19	13 028	15 735	13 213	14 670	1 042	1 259	1 057	1 174	16	
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	20	574	483	183	163	46	39	15	13	17	
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	21	12 454	15 252	13 030	14 507	996	1 220	1 042	1 161	18	
Risque opérationnel	22	53 959	53 006	52 375	51 250	4 317	4 240	4 190	4 100	19	
<i>Dont l'approche indicateur de base</i>	23	—	—	—	—	—	—	—	—	20	
<i>Dont l'approche standard</i>	24	—	—	4 249	4 090	—	—	340	327	21	
<i>Dont l'approche de mesure avancée</i>	25	53 959	53 006	48 126	47 160	4 317	4 240	3 850	3 773	22	
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	26	16 316	15 954	15 680	15 502	1 305	1 276	1 254	1 239	23	
Ajustement du plancher	27	—	—	—	—	—	—	—	—	24	
Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 22, 26 et 27)	28	452 267	\$ 439 324	\$ 435 632	\$ 428 943	\$ 36 181	\$ 35 146	\$ 34 851	\$ 34 315	25	

¹ Avant l'exercice de 2019, cela représentait la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, laquelle tient compte d'un facteur scalaire du RVC de 80 %.

² Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

³ Les exigences de fonds propres minimums correspondent à 8 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ Tiens compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁵ Tiens compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux prises en pension.

⁶ Avant la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation au premier trimestre de 2019, la ligne pour la SEC-IRBA représentait l'AFN NI (y compris l'approche EI), les lignes pour la SEC-ERBA et l'approche EI représentaient l'AP NI et la ligne pour la SEC-SA représentait l'ASI/APS.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2019 T2				2019 T1			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	356 195	\$ 166 307	\$ 14 388	\$ 8 612	355 777	\$ 165 204	\$ 14 267	\$ 6 878
Montant des actifs ⁴	2	5 226	3 098	76	600	(307)	1 121	(662)	(228)
Qualité des actifs ⁵	3	1 958	1 957	36	24	(299)	(299)	(27)	(18)
Mise à jour des modèles ⁶	4	2 162	6 114	–	–	368	368	–	–
Méthode et politique ⁷	5	–	–	–	–	–	–	767	2 000
Acquisitions et cessions	6	–	–	–	–	288	3	–	–
Variations des taux de change ⁸	7	4 637	848	155	(19)	(417)	(90)	43	(20)
Autres ⁹	8	447	–	–	–	785	–	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	9	370 625	\$ 178 324	\$ 14 655	\$ 9 217	356 195	\$ 166 307	\$ 14 388	\$ 8 612

	2018 T4	2018 T3	2018 T2						
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	10	349 350	\$ 162 458	\$ 13 673	\$ 6 694	338 523	\$ 13 656	\$ 323 071	\$ 12 529
Montant des actifs ⁴	11	3 857	2 585	535	154	4 613	177	4 776	859
Qualité des actifs ⁵	12	(701)	(701)	24	16	(1 033)	(224)	1 342	(40)
Mise à jour des modèles ⁶	13	131	131	–	–	4 784	–	(215)	–
Méthode et politique ⁷	14	–	–	–	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	15	–	–	–	–	(447)	–	–	–
Variations des taux de change ⁸	16	2 750	731	35	14	2 922	64	9 281	308
Autres ⁹	17	390	–	–	–	(12)	–	268	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	18	355 777	\$ 165 204	\$ 14 267	\$ 6 878	349 350	\$ 13 673	\$ 338 523	\$ 13 656

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC complètement intégrés. Pour l'exercice 2018, les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC étaient intégrés à 80 %.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le deuxième trimestre de 2019, l'augmentation est attribuable à la croissance des prêts aux grandes entreprises du secteur Services de gros et des différents portefeuilles des secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. À compter du deuxième trimestre de 2019, la Banque a l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour le risque de crédit pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques dans le portefeuille de cartes de crédit du secteur Services de détail au Canada.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁹ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période

Variation dans les niveaux de risque¹

Mises à jour des modèles²

Méthode et politique³

Acquisitions et cessions

Variations des taux de change et autres⁴

Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période

N° de ligne	2019		2018		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	15 735	13 213	14 670	15 248	11 303
2	(2 197)	2 522	(1 457)	(578)	3 945
3	(510)	–	–	–	–
4	–	–	–	–	–
5	–	–	–	–	–
6	négl. ⁵	négl.	négl.	négl.	négl.
7	13 028	15 735	13 213	14 670	15 248

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Une diminution du risque de taux d'intérêt et l'exposition à des obligations du secteur financier et de gouvernements ont contribué à la décroissance des actifs pondérés en fonction des risques.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles. Les variations des résultats des modèles sont attribuables à l'amélioration de la qualité des données.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁵ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période

Revenus générés¹

Variation dans les niveaux de risque²

Mises à jour des modèles³

Méthode et politique⁴

Acquisitions et cessions

Variations des taux de change et autres⁵

Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période

N° de ligne	2019		2018		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	53 006	52 375	51 250	50 392	49 416
2	–	–	159	263	31
3	412	2 417	706	312	14
4	–	(1 739)	–	–	–
5	–	–	–	–	–
6	–	–	–	–	–
7	541	(47)	260	283	931
8	53 959	53 006	52 375	51 250	50 392

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation des produits bruts.

² La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète principalement les changements dans les risques attribuables à des pertes opérationnelles subies, à l'environnement opérationnel, à des facteurs de contrôle interne et à une analyse des scénarios.

³ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. Depuis le premier trimestre de 2019, les entités qui auparavant présentaient l'information selon l'AS ont migré vers l'approche de mesure avancée.

⁴ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs découlant de changements à la politique réglementaire.

⁵ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2019 T2													
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²		Soumis au cadre du risque de crédit		Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie		Valeurs comptables des éléments ¹ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres					
Actif															
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	5 009	\$ 5 009	\$ 5 009	\$ 5 097	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (88)				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	28 453		28 373	28 262	-	-	-	-	111	-				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	132 805		132 805	63	-	-	-	-	130 627	2 115				
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	4 202		3 698	904	-	-	3 035	-	-	(241)				
Dérivés	5	43 624		43 624	-	-	43 624	-	-	39 415	-				
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	3 379		1 044	1 044	-	-	-	-	-	-				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	125 109		123 171	102 750	-	-	20 229	-	-	192				
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	111 544		111 306	69 935	-	-	41 433	-	-	(62)				
Valeurs mobilières prises en pension	9	149 949		149 949	-	-	149 949	-	-	4 796	-				
Prêts hypothécaires résidentiels	10	227 258		227 258	227 318	-	-	-	-	-	(60)				
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	174 708		174 708	174 008	-	-	-	-	-	700				
Cartes de crédit	12	36 004		36 004	31 470	-	-	-	-	-	4 534				
Entreprises et gouvernements	13	229 423		229 423	221 164	-	-	8 449	-	-	(190)				
Provision pour pertes sur créances	14	(3 778)		(3 778)	(158)	-	-	-	-	-	(3 620)				
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	16 189		16 189	16 189	-	-	-	-	-	-				
Participation dans TD Ameritrade	16	9 027		9 027	-	-	-	-	-	-	9 027				
Goodwill	17	17 232		17 232	-	-	-	-	-	-	17 232				
Autres immobilisations incorporelles	18	2 623		2 623	-	-	-	-	-	-	2 623				
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	5 500		5 445	5 445	-	-	-	-	-	-				
Actifs d'impôt différé	20	2 136		2 040	1 511	-	-	-	-	-	529				
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	18 954		18 954	963	-	-	-	-	-	17 991				
Autres actifs	22	17 238		15 429	9 337	-	5 579	-	407	-	106				
Total de l'actif	23	1 356 588	\$	1 349 533	\$	895 302	\$	199 152	\$	73 553	\$	174 949	\$	50 788	\$
Passif															
Dépôts détenus à des fins de transaction	24	53 974	\$	53 974	\$	-	\$	-	\$	-	\$	8 568	\$	45 406	\$
Dérivés	25	42 199		42 199	-	-	42 199	-	-	37 937	-	-	-	-	
Passifs de titrisation à la juste valeur	26	12 738		12 738	-	-	-	-	-	12 738	-	-	-	-	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	57 783		57 783	-	-	-	-	-	4	-	57 779	-	-	
Dépôts	28	875 343		875 343	-	-	-	-	-	-	-	875 343	-	-	
Acceptations	29	16 189		16 189	-	-	-	-	-	-	-	16 189	-	-	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	36 365		36 365	-	-	-	-	-	34 972	-	1 393	-	-	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	107 885		107 885	-	-	107 885	-	-	1 893	-	-	-	-	
Passifs de titrisation au coût amorti	32	14 020		14 020	-	-	-	-	-	-	-	14 020	-	-	
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	19 323		19 323	-	-	-	-	-	-	-	19 323	-	-	
Passifs liés aux assurances	34	6 644		18	-	-	-	-	-	-	-	18	-	-	
Autres passifs	35	20 259		19 830	-	-	-	-	-	-	-	19 830	-	-	
Billets et débiteurs subordonnés	36	8 968		8 968	-	-	-	-	-	-	-	8 968	-	-	
Total du passif	37	1 271 690	\$	1 264 635	\$	-	\$	150 084	\$	-	\$	96 112	\$	1 058 269	\$

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2019				
		T2				
		Éléments soumis au				
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 342 956	\$ 895 302	\$ 199 152	\$ 73 553	\$ 174 949
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	246 196	-	150 084	-	96 112
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 096 760	895 302	49 068	73 553	78 837
Éléments hors-bilan	4	292 015	270 184	-	21 831	-
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	47 850	-	47 850	-	-
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	55 578	-	55 578	-	-
Majoration des transactions assimilables aux prises en pension	7	215 770	-	215 770	-	-
Valeur réglementaire des expositions	8	1 707 973	\$ 1 165 486	\$ 368 266	\$ 95 384	\$ 78 837

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)^{1, 2}

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2019 T2				2019 T1			
	Valeur comptable brute des :				Valeur comptable brute des :			
	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes
1	3 296	\$ 668 876	\$ (3 762)	\$ 668 410	3 534	\$ 654 217	\$ (3 713)	\$ 654 038
2	–	168 920	(1)	168 919	–	166 316	(1)	166 315
3	–	491 731	(1 105)	490 626	–	480 440	(1 069)	479 371
4	3 296	\$ 1 329 527	\$ (4 868)	\$ 1 327 955	3 534	\$ 1 300 973	\$ (4 783)	\$ 1 299 724
2018 T4								
	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes				
5	3 154	\$ 652 241	\$ (3 531)	\$ 651 864				
6	–	169 461	–	169 461				
7	–	478 016	(1 029)	476 987				
8	3 154	\$ 1 299 718	\$ (4 560)	\$ 1 298 312				

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation et les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

² Au 30 avril 2019, les expositions restructurées s'établissaient à 1 129 millions de dollars (1 091 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 089 millions de dollars au 31 octobre 2018), dont 619 millions de dollars (868 millions de dollars au 31 janvier 2019; 879 millions de dollars au 31 octobre 2018) représentant des expositions à des actifs considérés comme dépréciés.

³ Comprendent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 978 millions de dollars au 30 avril 2019 (1 656 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 590 millions de dollars au 31 octobre 2018) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 318 millions de dollars au 30 avril 2019 (1 878 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 564 millions de dollars au 31 octobre 2018) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

⁴ Comprendent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2019 T2				2019 T1					
	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
1	245 427	\$ 426 745	\$ 308 182	\$ 118 563	–	235 941	\$ 421 810	\$ 301 249	\$ 120 561	–
2	167 173	1 747	–	65	1 682	164 431	1 885	–	76	1 809
3	412 600	\$ 428 492	\$ 308 182	\$ 118 628	\$ 1 682	400 372	\$ 423 695	\$ 301 249	\$ 120 637	\$ 1 809
4	<i>1 755</i>	<i>1 541</i>	<i>1 292</i>	<i>249</i>	<i>–</i>	<i>2 007</i>	<i>1 527</i>	<i>1 286</i>	<i>241</i>	<i>–</i>
2018 T4										
	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
5	233 061	\$ 422 334	\$ 299 846	\$ 122 488	–					
6	167 768	1 693	–	91	1 602					
7	400 829	\$ 424 027	\$ 299 846	\$ 122 579	\$ 1 602					
8	<i>1 622</i>	<i>1 532</i>	<i>1 307</i>	<i>225</i>	<i>–</i>					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers affectés en garantie.

³ Au 30 avril 2019, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques (RC7) correspond à une diminution de 1,4 milliard de dollars (une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 janvier 2019; une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2018).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T2						2019 T1					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	326 839	\$ 53 074	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 379 913	\$ 323 751	\$ 52 451	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 376 202
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	36 060	94 279	–	–	–	130 339	30 408	81 852	–	–	–	112 260
3	Autres expositions aux produits de détail	82 351	6 891	–	–	41	89 283	85 950	6 795	–	–	38	92 783
4	Total	445 250	154 244	–	–	41	599 535	440 109	141 098	–	–	38	581 245
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	214 622	84 558	181 736	18 638	16 157	515 711	209 135	81 639	160 675	15 899	16 441	483 789
6	Emprunteurs souverains	186 351	1 304	35 073	14 837	2 760	240 325	186 752	1 340	31 872	16 127	2 678	238 769
7	Banques	24 830	5 108	80 509	16 093	4 606	131 146	27 354	5 033	64 434	18 564	4 328	119 713
8	Total	425 803	90 970	297 318	49 568	23 523	887 182	423 241	88 012	256 981	50 590	23 447	842 271
9	Total	871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	481 966	\$ 141 505	\$ 117 722	\$ 14 499	\$ 9 312	\$ 765 004	474 051	\$ 128 932	\$ 99 799	\$ 12 366	\$ 9 683	\$ 724 831
11	États-Unis	330 155	100 028	99 442	14 429	13 285	557 339	324 966	96 978	81 646	17 386	12 702	533 678
Autres pays													
12	Europe	38 742	2 835	67 230	15 053	738	124 598	42 489	2 354	60 535	15 620	729	121 727
13	Autres	20 190	846	12 924	5 587	229	39 776	21 844	846	15 001	5 218	371	43 280
14	Total	58 932	3 681	80 154	20 640	967	164 374	64 333	3 200	75 536	20 838	1 100	165 007
15	Total	871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	286 220	\$ 171 894	\$ 297 318	\$ 25 959	\$ 10 723	\$ 792 114	289 140	\$ 158 058	\$ 256 981	\$ 27 207	\$ 9 784	\$ 741 170
17	De 1 an à 5 ans	402 177	70 865	–	13 445	11 819	498 306	397 921	68 605	–	13 240	12 811	492 577
18	Plus de 5 ans	182 656	2 455	–	10 164	1 022	196 297	176 289	2 447	–	10 143	890	189 769
19	Total	871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	25 597	\$ 2 192	\$ 1	\$ 142	\$ 1 443	\$ 29 375	25 080	\$ 2 795	\$ 1	\$ 89	\$ 1 426	\$ 29 391
21	Non résidentiel	39 599	5 655	10	748	414	46 426	38 440	5 321	20	669	417	44 867
22	Total des prêts immobiliers	65 196	7 847	11	890	1 857	75 801	63 520	8 116	21	758	1 843	74 258
23	Agriculture	7 426	335	5	36	21	7 823	7 184	399	5	28	20	7 636
24	Automobile	12 894	5 628	41	896	95	19 554	11 976	5 103	2	965	89	18 135
25	Services financiers	34 635	14 118	258 393	25 513	1 672	334 331	37 446	13 363	208 454	26 164	1 686	287 113
26	Alimentation, boissons et tabac	6 051	3 505	–	405	498	10 459	5 659	3 120	–	373	497	9 649
27	Foresterie	1 547	640	–	36	51	2 274	1 363	755	–	25	49	2 192
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	200 179	4 466	35 493	15 595	7 016	262 749	200 045	4 288	32 351	16 780	6 386	259 850
29	Services de santé et services sociaux	18 616	2 976	145	192	2 970	24 899	18 163	2 165	286	169	2 081	22 864
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	4 501	1 654	85	28	339	6 607	4 543	1 416	59	21	395	6 434
31	Métaux et mines	4 151	3 360	164	320	783	8 778	4 000	3 461	90	427	754	8 732
32	Pipelines, pétrole et gaz	7 816	12 609	674	1 534	1 461	24 094	7 563	11 945	1 140	1 348	2 190	24 186
33	Énergie et services publics	5 179	6 983	10	528	2 995	15 695	5 440	7 586	22	501	3 730	17 279
34	Services professionnels et autres	15 382	5 618	785	304	942	23 031	15 181	5 200	782	291	909	22 363
35	Commerce de détail	7 263	2 907	254	96	221	10 741	6 764	2 999	307	91	230	10 391
36	Fabrication – divers et vente de gros	10 639	7 364	65	500	442	19 010	10 152	7 587	27	513	434	18 713
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	6 837	6 484	–	906	563	14 790	6 426	5 898	–	719	560	13 603
38	Transports	12 573	2 071	36	728	1 149	16 557	12 460	2 059	52	632	1 151	16 354
39	Autres	4 918	2 405	1 157	1 061	448	9 989	5 356	2 552	13 383	785	443	22 519
40	Total	425 803	\$ 90 970	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 523	\$ 887 182	423 241	\$ 88 012	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 447	\$ 842 271

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018 T4						2018 T3					
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties												
Expositions aux produits de détail												
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	322 384	\$ 52 157	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 374 541	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 367 143
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	30 549	81 839	–	–	–	112 388	29 884	79 968	–	–	109 852
Autres expositions aux produits de détail	3	86 488	6 821	–	–	39	93 348	85 209	6 648	–	43	91 900
	4	439 421	140 817	–	–	39	580 277	430 921	137 931	–	43	568 895
Expositions aux produits autres que de détail												
Entreprises	5	206 808	81 706	160 300	12 995	16 972	478 781	201 554	80 248	166 020	11 040	475 048
Emprunteurs souverains	6	187 848	1 686	23 750	16 556	2 522	232 362	187 923	1 422	28 719	14 698	234 533
Banques	7	28 279	3 648	71 704	20 600	4 083	128 314	27 737	3 253	64 610	18 210	117 255
	8	422 935	87 040	255 754	50 151	23 577	839 457	417 214	84 923	259 349	43 948	826 836
Total	9	862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734	\$ 848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 1 395 731
Par pays où le risque est assumé												
Canada	10	475 068	\$ 128 554	\$ 105 967	\$ 16 295	\$ 10 005	\$ 735 889	\$ 464 056	\$ 126 098	\$ 102 418	\$ 12 540	\$ 714 356
États-Unis	11	321 669	96 228	78 277	14 869	12 491	523 534	321 709	93 217	80 462	14 148	520 814
Autres pays												
Europe	12	42 309	2 410	59 569	15 731	772	120 791	42 928	2 900	60 758	14 082	121 409
Autres	13	23 310	665	11 941	3 256	348	39 520	19 442	639	15 711	3 178	39 152
	14	65 619	3 075	71 510	18 987	1 120	160 311	62 370	3 539	76 469	17 260	160 561
Total	15	862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734	\$ 848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 1 395 731
Par durée résiduelle des contrats												
Moins de 1 an	16	278 652	\$ 157 706	\$ 255 754	\$ 24 528	\$ 9 862	\$ 726 502	\$ 276 203	\$ 155 494	\$ 259 349	\$ 19 808	\$ 720 913
De 1 an à 5 ans	17	398 292	67 372	–	17 671	12 856	496 191	398 881	64 869	–	16 996	491 209
Plus de 5 ans	18	185 412	2 779	–	7 952	898	197 041	173 051	2 491	–	7 144	183 609
Total	19	862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734	\$ 848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 1 395 731
Expositions aux produits autres que de détail par industrie												
Immobilier												
Résidentiel	20	24 953	\$ 2 676	\$ 1	\$ 27	\$ 1 510	\$ 29 167	\$ 24 487	\$ 2 668	\$ 1	\$ 29	\$ 28 733
Non résidentiel	21	37 395	5 055	21	197	423	43 091	36 888	4 823	16	221	42 320
Total des prêts immobiliers	22	62 348	7 731	22	224	1 933	72 258	61 375	7 491	17	250	71 053
Agriculture	23	6 902	351	2	19	21	7 295	6 710	342	3	15	7 091
Automobile	24	11 824	4 865	8	758	94	17 549	11 360	5 353	2	661	17 466
Services financiers	25	40 526	12 214	217 998	27 685	1 626	300 049	38 293	11 624	217 480	23 503	292 437
Alimentation, boissons et tabac	26	5 635	3 334	–	435	506	9 910	5 653	3 283	–	336	9 795
Foresterie	27	1 234	852	–	12	46	2 144	1 232	798	–	8	2 087
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	201 188	4 268	24 164	17 338	6 443	253 401	201 063	3 653	29 279	15 588	254 660
Services de santé et services sociaux	29	18 010	1 956	312	52	2 075	22 405	17 439	1 570	316	58	21 362
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	4 163	1 478	63	5	540	6 249	4 052	1 498	44	5	6 377
Métaux et mines	31	3 988	3 363	102	279	969	8 701	3 865	3 248	98	313	8 527
Pipelines, pétrole et gaz	32	6 914	11 490	85	1 084	2 115	21 688	6 693	11 368	27	1 231	20 981
Énergie et services publics	33	5 977	7 858	7	291	3 693	17 826	5 725	7 401	24	289	16 932
Services professionnels et autres	34	14 115	5 523	183	88	810	20 719	14 720	5 237	147	95	21 021
Commerce de détail	35	6 882	2 926	293	40	260	10 401	6 142	2 962	307	35	9 678
Fabrication – divers et vente de gros	36	10 160	6 678	21	354	643	17 856	9 749	6 481	14	294	17 141
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	6 302	7 622	–	700	424	15 048	6 776	8 290	–	658	16 149
Transports	38	11 459	2 181	66	508	1 107	15 321	11 467	2 073	64	331	14 952
Autres	39	5 308	2 350	12 428	279	272	20 637	4 900	2 251	11 527	278	19 127
Total	40	422 935	\$ 87 040	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 577	\$ 839 457	\$ 417 214	\$ 84 923	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 826 836

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018							
	T2							
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	308 413	\$ 49 886	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 358 299	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	23 637	68 246	–	–	–	91 883	
Autres expositions aux produits de détail	3	89 553	6 476	–	–	43	96 072	
	4	421 603	124 608	–	–	43	546 254	
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	200 108	76 987	159 375	11 514	15 783	463 767	
Emprunteurs souverains	6	190 424	1 456	29 721	15 100	1 696	238 397	
Banques	7	26 912	3 006	62 912	19 720	3 638	116 188	
	8	417 444	81 449	252 008	46 334	21 117	818 352	
Total	9	839 047	\$ 206 057	\$ 252 008	\$ 46 334	\$ 21 160	\$ 1 364 606	\$
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	461 084	\$ 127 685	\$ 91 852	\$ 13 233	\$ 9 038	\$ 702 892	\$
États-Unis	11	315 556	74 958	81 751	13 520	11 136	496 921	
Autres pays								
Europe	12	42 937	2 804	59 444	15 879	619	121 683	
Autres	13	19 470	610	18 961	3 702	367	43 110	
	14	62 407	3 414	78 405	19 581	986	164 793	
Total	15	839 047	\$ 206 057	\$ 252 008	\$ 46 334	\$ 21 160	\$ 1 364 606	\$
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	271 086	\$ 140 912	\$ 252 008	\$ 22 106	\$ 9 758	\$ 695 870	\$
De 1 an à 5 ans	17	394 728	62 814	–	16 823	10 508	484 873	
Plus de 5 ans	18	173 233	2 331	–	7 405	894	183 863	
Total	19	839 047	\$ 206 057	\$ 252 008	\$ 46 334	\$ 21 160	\$ 1 364 606	\$
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	23 833	\$ 2 648	\$ 1	\$ 29	\$ 1 556	\$ 28 067	\$
Non résidentiel	21	36 437	4 967	13	227	390	42 034	
Total des prêts immobiliers	22	60 270	7 615	14	256	1 946	70 101	
Agriculture	23	6 584	226	7	12	23	6 852	
Automobile	24	11 212	5 928	13	689	89	17 931	
Services financiers	25	38 649	11 366	210 795	25 576	1 514	287 900	
Alimentation, boissons et tabac	26	5 239	3 099	–	367	491	9 196	
Foresterie	27	1 252	843	–	7	43	2 145	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	203 326	3 485	30 324	16 045	4 978	258 158	
Services de santé et services sociaux	29	17 417	1 232	327	60	1 902	20 938	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	4 032	1 395	58	5	762	6 252	
Métaux et mines	31	3 653	3 419	71	272	951	8 366	
Pipelines, pétrole et gaz	32	6 551	11 057	85	1 085	1 760	20 538	
Énergie et services publics	33	4 766	7 203	22	266	3 538	15 795	
Services professionnels et autres	34	14 366	4 735	154	82	772	20 109	
Commerce de détail	35	6 128	2 205	412	43	242	9 030	
Fabrication – divers et vente de gros	36	9 593	6 642	44	345	619	17 243	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	8 033	6 947	–	618	294	15 892	
Transports	38	11 749	2 083	41	284	1 066	15 223	
Autres	39	4 624	1 969	9 641	322	127	16 683	
Total	40	417 444	\$ 81 449	\$ 252 008	\$ 46 334	\$ 21 117	\$ 818 352	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T2		2019 T1									
Classes d'actifs	N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan		
Entreprises	1	105 530	\$ 60 357	105 530	\$ 29 880	124 579	92,00	102 499	\$ 59 982	102 499	\$ 29 777	121 597	91,93
Emprunteurs souverains	2	96 952	320	96 952	161	7 506	7,73	90 941	352	90 941	176	7 284	7,99
Banques	3	13 040	8 338	13 040	5 675	3 743	20,00	13 545	8 361	13 545	5 699	3 849	20,00
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	3 166	762	3 166	346	1 793	51,05	2 920	768	2 920	354	1 671	51,04
Autres produits de détail	5	7 640	45 562	7 640	177	5 508	70,46	12 728	58 268	12 728	165	9 385	72,79
Capitaux propres	6	4 548	2 811	4 548	1 406	4 078	68,49	1 799	1 491	1 799	745	512	20,13
Autres actifs ⁵	7	19 395	–	19 395	–	16 514	85,15	23 734	–	23 734	–	18 020	75,92
Total	8	250 271	\$ 118 150	250 271	\$ 37 645	163 721	\$ 56,86	248 166	\$ 129 222	248 166	\$ 36 916	162 318	\$ 56,94
2018													
T4													
Classes d'actifs	N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan		
Entreprises	9	100 373	\$ 60 366	100 373	\$ 30 189	120 444	92,25	100 373	\$ 60 366	100 373	\$ 30 189	120 444	92,25
Emprunteurs souverains	10	95 199	423	95 199	212	7 733	8,10	95 199	423	95 199	212	7 733	8,10
Banques	11	13 367	6 229	13 367	4 648	3 603	20,00	13 367	6 229	13 367	4 648	3 603	20,00
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	2 716	818	2 716	375	1 630	52,73	2 716	818	2 716	375	1 630	52,73
Autres produits de détail	13	12 576	60 932	12 576	170	9 330	73,20	12 576	60 932	12 576	170	9 330	73,20
Capitaux propres	14	2 001	1 498	2 001	749	727	26,44	2 001	1 498	2 001	749	727	26,44
Autres actifs ⁵	15	22 203	–	22 203	–	17 265	77,76	22 203	–	22 203	–	17 265	77,76
Total	16	248 435	\$ 130 266	248 435	\$ 36 343	160 732	\$ 56,44	248 435	\$ 130 266	248 435	\$ 36 343	160 732	\$ 56,44

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2019								Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		T2								
		Pondération des risques								
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		
Classes d'actifs										
Entreprises	1	9 260	2 283	-	-	123 358	509	-	135 410	
Emprunteurs souverains	2	59 582	37 531	-	-	-	-	-	97 113	
Banques	3	-	18 715	-	-	-	-	-	18 715	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	-	9	2 104	1 381	18	-	-	3 512	
Autres produits de détail	5	467	241	-	6 939	-	170	-	7 817	
Capitaux propres	6	1 974	166	-	-	3 814	-	-	5 954	
Autres actifs ²	7	5 383	-	-	-	13 879	-	133	19 395	
Total	8	76 666	58 945	2 104	8 320	141 069	679	133	287 916	
		2019								
		T1								
		Pondération des risques								
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		
Classes d'actifs										
Entreprises	9	9 016	2 287	-	-	120 637	335	-	132 275	
Emprunteurs souverains	10	54 695	36 422	-	-	-	-	-	91 117	
Banques	11	-	19 245	-	-	-	-	-	19 245	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	-	1	1 969	1 286	17	-	-	3 273	
Autres produits de détail	13	423	225	-	12 036	-	209	-	12 893	
Capitaux propres	14	1 936	158	-	-	451	-	-	2 545	
Autres actifs ²	15	7 541	-	-	-	16 117	-	76	23 734	
Total	16	73 611	58 338	1 969	13 322	137 222	544	76	285 082	
		2018								
		T4								
		Pondération des risques								
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		
Classes d'actifs										
Entreprises	17	8 966	1 552	-	-	119 861	183	-	130 562	
Emprunteurs souverains	18	56 747	38 664	-	-	-	-	-	95 411	
Banques	19	-	18 015	-	-	-	-	-	18 015	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20	-	10	1 719	1 343	19	-	-	3 091	
Autres produits de détail	21	427	212	-	11 830	-	277	-	12 746	
Capitaux propres	22	1 940	155	-	-	655	-	-	2 750	
Autres actifs ²	23	6 715	-	-	-	15 414	-	74	22 203	
Total	24	74 795	58 608	1 719	13 173	135 949	460	74	284 778	

¹ Ne tiennent compte ni des titrisations ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T2

N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	Notation externe													
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	22 746	\$ 64 331	\$ 70,04	% 78 459	\$ 0,06	% 5 187	38,19	% 2,6	13 806	\$ 17,60	% 19	
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 358	20 189	69,20	38 240	0,18	5 863	26,75	2,9	11 131	29,11	18	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	26 901	9 479	68,58	30 139	0,37	8 554	28,85	2,5	12 665	42,02	32	
4	De 0,50 à <0,75	B+	7 635	2 808	70,09	9 134	0,72	2 442	32,03	2,2	5 502	60,24	21	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 658	4 018	69,96	20 821	1,78	29 742	33,21	2,3	17 608	84,57	122	
6	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	2 463	846	61,26	2 800	19,03	927	34,64	2,0	4 935	176,25	189	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	251	26	32,08	253	100,00	340	38,72	1,4	642	253,75	62	
9	Total		109 012	\$ 101 697	\$ 69,65	% 179 846	\$ 0,81	% 40 882	33,25	% 2,6	66 289	\$ 36,86	% 463	\$ 68

2019
T1

N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	Notation externe													
10	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB	22 608	\$ 59 645	\$ 70,38	% 75 894	\$ 0,06	% 5 198	38,42	% 2,6	13 227	\$ 17,43	% 16	
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 548	20 652	69,84	38 417	0,18	5 809	26,29	2,9	11 127	28,96	18	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	25 435	9 677	68,52	28 749	0,38	8 525	29,83	2,6	12 625	43,91	32	
13	De 0,50 à <0,75	B+	7 720	2 768	69,32	9 093	0,72	2 425	31,17	2,3	5 385	59,22	20	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 010	4 119	70,48	20 231	1,81	29 343	32,14	2,3	16 571	81,91	116	
15	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 946	740	59,52	2 187	18,59	867	36,97	1,8	4 078	186,47	156	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	281	29	30,50	281	100,00	302	31,43	1,4	635	225,98	51	
18	Total		106 548	\$ 97 630	\$ 69,96	% 174 852	\$ 0,77	% 40 557	33,21	% 2,6	63 648	\$ 36,40	% 409	\$ 60

2018
T4

N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	Notation externe													
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	24 005	\$ 62 497	\$ 70,15	% 79 278	\$ 0,06	% 5 088	38,76	% 2,7	14 559	\$ 18,36	% 18	
20	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	29 869	18 157	71,24	36 253	0,18	5 745	25,59	2,9	10 046	27,71	16	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	25 063	9 425	69,29	28 258	0,38	8 451	29,35	2,7	12 402	43,89	31	
22	De 0,50 à <0,75	B+	7 076	2 596	69,75	8 260	0,72	2 387	30,61	2,3	4 802	58,14	18	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 229	4 098	71,45	20 451	1,83	29 054	31,63	2,3	16 553	80,94	116	
24	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 906	716	60,36	2 125	18,74	862	39,80	1,9	4 212	198,21	159	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	244	33	34,79	254	100,00	276	31,84	1,5	555	218,50	56	
27	Total		106 392	\$ 97 522	\$ 70,23	% 174 879	\$ 0,75	% 40 170	33,29	% 2,6	63 129	\$ 36,10	% 414	\$ 61

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune notation de risque-emprunteur (NRE) ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

		2019																											
		T2																											
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB	89 376	\$	4 716	\$	82,28	%	183 366 ⁷	\$	0,01	%	145	11,53	%	1,7	588	\$	0,32	%	1	\$						
2	De 0,15 à <0,25		De BBB- à BB+	22						22		0,22		2	13,00		1,0	2		9,09									
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-																										
4	De 0,50 à <0,75		B+																										
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-									2,35		95	34,00		2,5												
6	De 2,50 à <10,00 ⁸		s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.			
7	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins																										
8	100,00 (défaillance)		Défaillance																										
9	Total			89 398	\$	4 716	\$	82,28	%	183 388	\$	0,01	%	196	11,53	%	1,7	590	\$	0,32	%	1	\$						

		2019													
		T1													

		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB	95 550	\$	4 673	\$	82,22	%	190 583 ⁷	\$	0,01	%	167	12,04	%	1,6	553	\$	0,29	%		\$						
11	De 0,15 à <0,25		De BBB- à BB+	262						262		0,16		7	2,66		3,7	7		2,67									
12	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-																										
13	De 0,50 à <0,75		B+																										
14	De 0,75 à <2,50		De B à B-									2,35		91	34,00		2,5												
15	De 2,50 à <10,00 ⁸		s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.			
16	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins																										
17	100,00 (défaillance)		Défaillance																										
18	Total			95 812	\$	4 673	\$	82,22	%	190 845	\$	0,01	%	218	12,03	%	1,6	560	\$	0,29	%		\$						

		2018													
		T4													

		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB	92 425	\$	4 963	\$	80,53	%	189 744 ⁷	\$	0,01	%	165	12,37	%	1,7	556	\$	0,29	%	1	\$						
20	De 0,15 à <0,25		De BBB- à BB+	225						225		0,16		4	2,74		4,5	7		3,11									
21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-																										
22	De 0,50 à <0,75		B+																										
23	De 0,75 à <2,50		De B à B-									2,35		92	34,00		2,5												
24	De 2,50 à <10,00 ⁸		s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.			
25	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins																										
26	100,00 (défaillance)		Défaillance																										
27	Total			92 650	\$	4 963	\$	80,53	%	189 969	\$	0,01	%	215	12,36	%	1,7	563	\$	0,30	%	1	\$						

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

⁸ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019																	
		T2																	
		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions						
Fourchette de PD ²	Notation externe																		
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	10 894	\$ 4 693	\$ 75,93	%	14 914	\$ 0,04	%	486	34,77	%	1,5	1 548	\$ 10,38	%	2	\$	
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	299	738	63,03		680	0,16		33	11,04		2,2	64	9,41				
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	523	5	97,00		160	0,47		17	14,01		1,0	34	21,25				
4	De 0,50 à <0,75	B+	30	8	67,34		32	0,72		11	84,46		2,8	55	171,88				
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	42	8	23,59		43	2,35		392	10,94		4,7	16	37,21				
6	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	–	–		1	19,81		1	55,00		0,3	3	300,00				
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		–	–		–	–	–				
9	Total		11 789	\$ 5 452	\$ 74,11	%	15 830	\$ 0,06	%	650	33,58	%	1,5	1 720	\$ 10,87	%	2	\$	–
		2019																	
		T1																	
		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions						
Fourchette de PD ²	Notation externe																		
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	12 832	\$ 4 407	\$ 74,30	%	16 545	\$ 0,05	%	512	26,53	%	1,3	1 520	\$ 9,19	%	2	\$	
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	366	597	63,93		655	0,16		35	9,51		2,4	62	9,47				
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	488	5	100,00		151	0,46		18	14,21		1,0	32	21,19				
13	De 0,50 à <0,75	B+	5	–	50,00		3	0,72		11	17,82		1,8	1	33,33				
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	118	1	64,72		116	2,35		387	6,69		5,0	27	23,28				
15	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	–	–		1	19,81		1	55,00		0,2	2	200,00				
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		–	–		–	–	–				
18	Total		13 810	\$ 5 010	\$ 73,09	%	17 471	\$ 0,07	%	675	25,65	%	1,4	1 644	\$ 9,41	%	2	\$	–
		2018																	
		T4																	
		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions						
Fourchette de PD ²	Notation externe																		
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	13 691	\$ 4 206	\$ 72,26	%	17 321	\$ 0,05	%	511	27,71	%	2,2	1 597	\$ 9,22	%	3	\$	
20	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	574	83	44,25		440	0,17		42	14,22		2,1	58	13,18				
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	568	7	93,78		157	0,46		19	14,36		1,0	33	21,02				
22	De 0,50 à <0,75	B+	6	1	36,77		3	0,72		8	16,03		2,2	1	33,33				
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	72	1	74,72		73	2,35		388	4,05		4,9	10	13,70				
24	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.		
25	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	–	–		1	19,81		1	55,00		0,3	2	200,00				
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		–	–		–	–	–				
27	Total		14 912	\$ 4 298	\$ 71,74	%	17 995	\$ 0,06	%	683	27,17	%	2,2	1 701	\$ 9,45	%	3	\$	–

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T2

Services de détail au Canada – assurées ^{7, 8}	N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
															\$
	1	De 0,00 à <0,15 %	56 247	19 410	50,94	6 963	0,07	407 415	6,98		91	1,31	–		
	2	De 0,15 à <0,25	11 477	561	45,21	2 315	0,19	60 814	8,13		78	3,37	–		
	3	De 0,25 à <0,50	9 168	257	44,11	1 864	0,32	60 700	8,46		94	5,04	1		
	4	De 0,50 à <0,75	6 210	88	43,75	1 289	0,51	21 290	8,68		94	7,29	1		
	5	De 0,75 à <2,50	7 803	85	46,96	1 277	1,25	32 431	7,95		150	11,75	1		
	6	De 2,50 à <10,00	2 158	8	56,62	378	5,96	13 031	6,60		92	24,34	1		
	7	De 10,00 à <100,00	696	1	66,50	98	26,21	4 220	5,18		29	29,59	1		
	8	100,00 (défaillance)	195	–	–	24	100,00	1 103	6,61		21	87,50	–		
	9	Total	93 954	20 410	50,65	14 208	0,77	601 004	7,58		649	4,57	5	10	
Services de détail au Canada – non assurées ⁷	10	De 0,00 à <0,15	115 095	60 606	50,09	145 448	0,06	668 228	20,88		4 836	3,32	17		
	11	De 0,15 à <0,25	28 994	3 256	44,53	30 444	0,19	114 729	24,29		3 045	10,00	14		
	12	De 0,25 à <0,50	17 860	1 568	43,51	18 543	0,31	90 209	26,13		2 870	15,48	15		
	13	De 0,50 à <0,75	10 870	612	42,68	11 131	0,51	30 045	26,99		2 531	22,74	15		
	14	De 0,75 à <2,50	11 743	419	44,25	11 929	1,24	39 291	26,15		4 617	38,70	38		
	15	De 2,50 à <10,00	2 478	29	54,73	2 494	5,58	12 140	21,85		1 936	77,63	30		
	16	De 10,00 à <100,00	714	3	59,81	716	29,64	3 637	17,25		667	93,16	38		
	17	100,00 (défaillance)	189	–	–	189	100,00	972	21,01		369	195,24	12		
	18	Total	187 943	66 493	49,56	220 894	0,43	959 251	22,39		20 871	9,45	179	22	
Services de détail aux États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	20 816	12 371	68,47	29 286	0,06	117 373	31,53		1 468	5,01	5		
	20	De 0,15 à <0,25	5 931	529	64,85	6 274	0,19	28 696	30,93		805	12,83	4		
	21	De 0,25 à <0,50	4 365	378	61,54	4 597	0,32	25 030	32,42		888	19,32	5		
	22	De 0,50 à <0,75	3 132	231	60,81	3 272	0,52	10 527	35,86		995	30,41	6		
	23	De 0,75 à <2,50	5 186	367	61,07	5 410	1,31	22 235	36,77		3 099	57,28	26		
	24	De 2,50 à <10,00	1 166	81	28,96	1 189	5,67	8 133	36,60		1 566	131,71	25		
	25	De 10,00 à <100,00	436	21	19,81	440	24,85	3 852	37,74		932	211,82	42		
	26	100,00 (défaillance)	745	–	–	745	100,00	4 201	29,86		715	95,97	168		
	27	Total	41 777	13 978	67,52	51 213	2,06	220 047	32,51		10 468	20,44	281	96	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	28		323 674	\$ 100 881	\$ 52,27	% 286 315	\$ 0,72	% 1 780 302	23,06	%	31 988	\$ 11,17	% 465	\$ 128	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2019													
		T1													
N° de ligne		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
															\$
1	Services de détail au Canada – assurées ^{7, 8}	De 0,00 à <0,15 %	58 331	19 621	46,56	7 206	0,07	419 456	6,94		95	1,32	–		
2		De 0,15 à <0,25	10 987	408	42,20	2 153	0,20	58 417	8,06		73	3,39	–		
3		De 0,25 à <0,50	9 143	256	45,47	1 986	0,32	61 306	8,43		100	5,04	1		
4		De 0,50 à <0,75	6 337	119	51,11	1 201	0,52	21 548	8,48		86	7,16	1		
5		De 0,75 à <2,50	8 088	65	63,59	1 312	1,28	33 683	7,88		156	11,89	1		
6		De 2,50 à <10,00	2 230	6	86,11	371	6,18	13 641	6,56		91	24,53	1		
7		De 10,00 à <100,00	719	2	77,13	111	24,91	4 372	5,20		32	28,83	1		
8		100,00 (défaillance)	188	–	–	25	100,00	1 092	6,20		20	80,00	–		
9		Total	96 023	20 477	46,56	14 365	0,79	613 515	7,51		653	4,55	5	10	
10	Services de détail au Canada – non assurées ⁷	De 0,00 à <0,15	119 452	60 857	50,42	150 138	0,05	684 972	22,93		5 143	3,43	18		
11		De 0,15 à <0,25	24 034	1 748	55,57	25 005	0,19	95 234	25,22		2 593	10,37	12		
12		De 0,25 à <0,50	17 178	2 156	71,10	18 710	0,31	86 097	29,28		3 176	16,97	17		
13		De 0,50 à <0,75	9 198	495	62,81	9 509	0,52	26 495	27,57		2 216	23,30	14		
14		De 0,75 à <2,50	10 780	307	72,45	11 003	1,25	38 320	26,99		4 453	40,47	37		
15		De 2,50 à <10,00	2 349	21	83,27	2 366	5,59	12 576	22,81		1 918	81,07	29		
16		De 10,00 à <100,00	690	3	78,30	693	28,84	3 505	17,03		644	92,93	36		
17		100,00 (défaillance)	181	–	–	181	100,00	900	18,70		322	177,90	10		
18		Total	183 862	65 587	51,45	217 605	0,41	948 099	24,12		20 465	9,40	173	23	
19	Services de détail aux États-Unis – non assurées ⁷	De 0,00 à <0,15	15 809	10 953	67,74	23 229	0,06	104 554	22,84		795	3,42	3		
20		De 0,15 à <0,25	5 769	542	55,12	6 068	0,19	21 462	18,58		469	7,73	2		
21		De 0,25 à <0,50	5 364	376	51,52	5 558	0,32	27 453	21,16		704	12,67	4		
22		De 0,50 à <0,75	3 918	294	48,40	4 060	0,52	16 451	23,50		814	20,05	5		
23		De 0,75 à <2,50	6 899	1 123	50,72	7 468	1,36	29 190	28,25		3 455	46,26	30		
24		De 2,50 à <10,00	1 868	345	47,10	2 031	5,72	13 394	35,93		2 625	129,25	41		
25		De 10,00 à <100,00	579	73	46,81	613	23,46	5 671	34,73		1 197	195,27	50		
26		100,00 (défaillance)	741	–	–	741	100,00	4 268	27,81		401	54,12	176		
27		Total	40 947	13 706	64,35	49 768	2,35	222 443	23,75		10 460	21,02	311	96	
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		320 832	\$ 99 770	\$ 52,22	% 281 738	\$ 0,75	% 1 784 057	22,55	%	31 578	\$ 11,21	% 489	\$ 129	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2018													
		T4													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurées^{7, 8}	1	De 0,00 à <0,15 %	60 013 \$	19 628 \$	46,08 %	7 260 \$	0,07 %	429 856	6,91 %		94 \$	1,29 %	– \$	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	10 966	404	40,30	2 301	0,19	59 106	8,02		76	3,30	–		
	3	De 0,25 à <0,50	9 801	256	44,55	2 085	0,32	63 202	8,44		105	5,04	1		
	4	De 0,50 à <0,75	6 192	121	48,28	1 120	0,51	23 422	8,23		77	6,88	–		
	5	De 0,75 à <2,50	8 551	57	61,95	1 431	1,21	33 693	7,90		164	11,46	1		
	6	De 2,50 à <10,00	2 197	4	85,72	366	6,25	13 470	6,49		89	24,32	1		
	7	De 10,00 à <100,00	683	1	83,83	103	25,16	4 264	5,03		29	28,16	1		
	8	100,00 (défaillance)	194	–	–	27	100,00	1 124	6,21		22	81,48	–		
	9	Total	98 597	20 471	46,01	14 693	0,78	628 137	7,47		656	4,46	4	7	
Services de détail au Canada – non assurées⁷	10	De 0,00 à <0,15	117 313	59 982	50,42	147 555	0,05	677 733	23,01		5 141	3,48	18		
	11	De 0,15 à <0,25	22 812	1 686	100,00	24 498	0,19	91 489	24,54		2 464	10,06	11		
	12	De 0,25 à <0,50	17 518	1 743	68,19	18 706	0,31	85 807	28,13		3 104	16,59	16		
	13	De 0,50 à <0,75	8 908	472	64,52	9 213	0,52	25 859	27,91		2 173	23,59	13		
	14	De 0,75 à <2,50	10 530	273	72,52	10 728	1,24	38 054	27,41		4 369	40,73	36		
	15	De 2,50 à <10,00	2 178	11	92,34	2 188	5,59	11 841	22,23		1 727	78,93	27		
	16	De 10,00 à <100,00	636	1	90,19	637	29,15	3 321	17,33		596	93,56	34		
	17	100,00 (défaillance)	168	–	–	168	100,00	898	19,60		306	182,14	10		
	18	Total	180 063	64 168	52,41	213 693	0,39	935 002	24,04		19 880	9,30	165	22	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	15 009	10 850	67,63	22 347	0,06	102 531	23,42		788	3,53	3		
	20	De 0,15 à <0,25	5 790	556	55,66	6 100	0,19	21 658	19,10		485	7,95	2		
	21	De 0,25 à <0,50	5 350	383	52,21	5 550	0,32	28 118	20,92		695	12,52	4		
	22	De 0,50 à <0,75	4 062	294	48,48	4 205	0,52	15 909	23,41		837	19,90	5		
	23	De 0,75 à <2,50	7 452	1 045	51,90	7 995	1,31	32 024	27,84		3 585	44,84	31		
	24	De 2,50 à <10,00	1 928	351	45,83	2 089	5,81	13 501	35,73		2 714	129,92	43		
	25	De 10,00 à <100,00	635	80	47,61	673	23,14	5 868	36,17		1 367	203,12	56		
	26	100,00 (défaillance)	782	–	–	782	100,00	4 297	27,71		422	53,96	185		
	27	Total	41 008	13 559	64,40	49 741	2,47	223 906	24,08		10 893	21,90	329	106	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel			319 668 \$	98 198 \$	52,73 %	278 127 \$	0,76 %	1 787 045	22,50 %		31 429 \$	11,30 %	498 \$	135 \$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2019												
		T2												
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	4 614	100 232	63,05	67 809	0,05	8 000 221	88,12		1 945	2,87	28		
2	De 0,15 à <0,25	1 770	12 360	62,08	9 443	0,19	1 249 632	89,01		925	9,80	16		
3	De 0,25 à <0,50	2 251	10 706	61,23	8 807	0,33	1 457 413	89,04		1 325	15,04	26		
4	De 0,50 à <0,75	2 921	6 733	65,12	7 305	0,52	848 765	89,13		1 600	21,90	34		
5	De 0,75 à <2,50	12 179	14 744	62,28	21 361	1,50	2 587 773	89,20		10 300	48,22	286		
6	De 2,50 à <10,00	9 541	3 823	74,28	12 380	5,63	2 008 841	88,85		14 950	120,76	618		
7	De 10,00 à <100,00	2 611	515	87,01	3 060	26,01	692 926	84,65		6 952	227,19	681		
8	100,00 (défaillance)	174	–	–	174	100,00	64 938	74,93		57	32,76	126		
9	Total	36 061	149 113	63,23	130 339	1,61	16 910 509	88,45		38 054	29,20	1 815	326	
		2019												
		T1												
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	4 586	92 446	61,69	61 615	0,04	7 386 864	88,09		1 705	2,77	24		
11	De 0,15 à <0,25	1 528	9 858	60,50	7 492	0,19	997 367	89,58		739	9,86	13		
12	De 0,25 à <0,50	1 933	8 860	59,11	7 170	0,33	1 262 020	89,65		1 093	15,24	21		
13	De 0,50 à <0,75	2 407	5 416	62,44	5 789	0,53	729 254	89,59		1 277	22,06	27		
14	De 0,75 à <2,50	10 035	12 475	59,93	17 510	1,50	2 373 807	89,62		8 468	48,36	235		
15	De 2,50 à <10,00	7 631	3 282	73,18	10 034	5,60	1 684 012	89,37		12 155	121,14	502		
16	De 10,00 à <100,00	2 182	426	84,92	2 544	27,28	607 856	85,31		5 839	229,52	600		
17	100,00 (défaillance)	106	–	–	106	100,00	55 473	74,41		26	24,53	77		
18	Total	30 408	132 763	61,65	112 260	1,53	15 096 653	88,65		31 302	27,88	1 499	302	
		2018												
		T4												
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
19	De 0,00 à <0,15	4 777	91 661	62,48	62 045	0,04	7 549 790	88,06		1 716	2,77	24		
20	De 0,15 à <0,25	1 547	9 744	61,05	7 495	0,19	991 944	89,52		738	9,85	13		
21	De 0,25 à <0,50	1 946	7 630	61,60	6 646	0,32	1 179 209	89,55		983	14,79	19		
22	De 0,50 à <0,75	2 413	6 365	59,96	6 230	0,52	697 296	89,53		1 370	21,99	29		
23	De 0,75 à <2,50	10 022	12 262	60,04	17 384	1,49	2 098 211	89,65		8 403	48,34	233		
24	De 2,50 à <10,00	7 616	3 262	72,85	9 992	5,60	1 696 735	89,40		12 110	121,20	500		
25	De 10,00 à <100,00	2 118	433	84,98	2 486	26,71	618 537	85,20		5 688	228,80	572		
26	100,00 (défaillance)	110	–	–	110	100,00	51 104	72,69		25	22,73	78		
27	Total	30 549	131 357	62,30	112 388	1,50	14 882 826	88,61		31 033	27,61	1 468	273	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2019												
		T2												
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1		De 0,00 à <0,15	9 036	4 346	61,33	11 701	0,08	743 551	45,17		1 120	9,57	4	
2		De 0,15 à <0,25	5 555	2 516	42,37	6 621	0,20	355 487	46,12		1 295	19,56	6	
3		De 0,25 à <0,50	11 692	1 874	60,66	12 829	0,35	499 765	39,15		3 073	23,95	17	
4		De 0,50 à <0,75	6 433	705	75,80	6 968	0,53	261 516	48,03		2 631	37,76	18	
5		De 0,75 à <2,50	23 245	1 729	61,27	24 303	1,53	802 568	50,34		14 933	61,45	188	
6		De 2,50 à <10,00	13 990	484	52,58	14 245	5,69	615 049	50,88		11 549	81,07	412	
7		De 10,00 à <100,00	4 256	64	53,19	4 290	25,78	183 267	49,10		4 817	112,28	542	
8		100,00 (défaillance)	427	4	100,00	431	100,00	13 538	48,70		265	61,48	187	
9		Total	74 634	11 722	57,62	81 388	3,47	3 474 741	47,31		39 683	48,76	1 374	110
		2019												
		T1												
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10		De 0,00 à <0,15	9 491	4 144	64,57	12 169	0,08	732 709	44,42		1 133	9,31	4	
11		De 0,15 à <0,25	5 684	2 514	42,01	6 740	0,20	358 071	45,37		1 296	19,23	6	
12		De 0,25 à <0,50	11 768	1 821	60,73	12 873	0,35	504 919	38,62		3 041	23,62	17	
13		De 0,50 à <0,75	6 415	689	76,49	6 942	0,53	260 097	47,44		2 589	37,29	17	
14		De 0,75 à <2,50	22 462	1 666	61,14	23 479	1,51	847 490	49,83		14 244	60,67	178	
15		De 2,50 à <10,00	12 913	470	52,23	13 159	5,67	534 544	50,60		10 603	80,58	377	
16		De 10,00 à <100,00	3 941	66	52,91	3 976	26,65	180 305	48,35		4 396	110,56	511	
17		100,00 (défaillance)	440	4	100,00	444	100,00	13 802	47,46		273	61,49	190	
18		Total	73 114	11 374	58,62	79 782	3,40	3 431 937	46,65		37 575	47,10	1 300	111
		2018												
		T4												
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19		De 0,00 à <0,15	10 335	4 168	64,75	13 034	0,07	756 080	45,16		1 203	9,23	4	
20		De 0,15 à <0,25	5 723	2 525	41,91	6 781	0,20	362 403	46,67		1 341	19,78	6	
21		De 0,25 à <0,50	12 122	1 778	60,58	13 199	0,35	505 388	38,62		3 122	23,65	18	
22		De 0,50 à <0,75	6 321	695	77,09	6 857	0,53	255 005	47,71		2 573	37,52	17	
23		De 0,75 à <2,50	22 316	1 678	61,16	23 342	1,49	843 607	49,86		14 090	60,36	174	
24		De 2,50 à <10,00	12 735	498	51,24	12 990	5,70	500 255	50,35		10 420	80,22	372	
25		De 10,00 à <100,00	3 847	64	53,92	3 882	26,41	180 379	48,78		4 328	111,49	498	
26		100,00 (défaillance)	425	4	100,00	428	100,00	16 454	47,39		272	63,55	183	
27		Total	73 824	11 410	58,63	80 513	3,29	3 419 571	46,82		37 349	46,39	1 272	103

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au RCC par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2019					
		T2					
	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	9 204	\$ 26 206	\$	1,4	49 568	\$ 7 358
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-		-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3			-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4					983	9
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5					296 335	2 044
VaR pour les cessions temporaires de titres	6					-	-
Total	7					346 886	\$ 9 411

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

		2019					
		T1					
	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8	11 215	\$ 24 926	\$	1,4	50 590	\$ 6 974
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	9	-	-		-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	10			-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	11					1 248	12
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	12					255 733	1 822
VaR pour les cessions temporaires de titres	13					-	-
Total	14					307 571	\$ 8 808

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

		2018					
		T4					
	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	15	-	\$ -	\$	1,4	-	\$ -
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	16	21 986	28 171		-	50 151	5 209
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	17			-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	18					1 345	13
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	19					254 409	1 750
VaR pour les cessions temporaires de titres	20					-	-
Total	21					305 905	\$ 6 972

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T2	2019 T1	2018 T4			
			ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		2	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)		3	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard		3	32 751 \$	4 625 \$	33 460 \$	4 815 \$	38 358 \$	4 916 \$
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC ¹		4	32 751 \$	4 625 \$	33 460 \$	4 815 \$	38 358 \$	4 916 \$

¹ Pour l'exercice 2019, le RVC était entièrement intégré. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T2									
			Pondération des risques									
			Total du risque de crédit									
			0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaires¹												
Entreprises		1	973 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	193 \$	– \$	– \$	1 666 \$	
Emprunteurs souverains		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques		3	–	–	3	–	–	–	–	–	3	
Total		4	973 \$	– \$	3 \$	– \$	– \$	193 \$	– \$	– \$	1 669 \$	
			2019 T1									
			Pondération des risques									
			Total du risque de crédit									
			0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaires¹												
Entreprises		5	1 236 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	196 \$	– \$	– \$	1 432 \$	
Emprunteurs souverains		6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques		7	–	–	2	–	–	–	–	–	2	
Total		8	1 236 \$	– \$	2 \$	– \$	– \$	196 \$	– \$	– \$	1 434 \$	
			2018 T4									
			Pondération des risques									
			Total du risque de crédit									
			0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaires¹												
Entreprises		9	1 331 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	93 \$	– \$	– \$	1 424 \$	
Emprunteurs souverains		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques		11	–	–	4	–	–	–	–	–	4	
Total		12	1 331 \$	– \$	4 \$	– \$	– \$	93 \$	– \$	– \$	1 428 \$	

¹ Exclut toute exposition compensée par une CC admissible.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2019									
T2										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	159 264	0,05	%	2 832	3,25	%	0,4	2 009	1,26
2	De 0,15 à <0,25	24 554	0,19		1 586	5,93		0,4	1 056	4,30
3	De 0,25 à <0,50	6 542	0,38		824	5,53		0,5	478	7,31
4	De 0,50 à <0,75	1 120	0,72		245	9,51		1,3	214	19,11
5	De 0,75 à <2,50	7 700	1,70		444	6,36		0,4	1 234	16,03
6	De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
7	De 10,00 à <100,00	28	22,44		32	23,63		2,8	37	132,14
8	100,00 (défaillance)	1	100,00		2	32,54		1,0	3	300,00
9	Total	199 209	0,15	%	5 965	3,81	%	0,4	5 031	2,53
2019										
T1										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	128 347	0,05	%	2 776	3,46	%	0,4	1 821	1,42
11	De 0,15 à <0,25	23 178	0,19		1 517	5,47		0,4	1 014	4,37
12	De 0,25 à <0,50	7 237	0,37		814	4,13		0,4	393	5,43
13	De 0,50 à <0,75	609	0,72		233	14,58		1,8	185	30,38
14	De 0,75 à <2,50	15 744	2,24		473	1,95		0,5	793	5,04
15	De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
16	De 10,00 à <100,00	28	21,03		30	22,27		2,1	32	114,29
17	100,00 (défaillance)	1	100,00		3	32,12		1,0	4	400,00
18	Total	175 144	0,29	%	5 846	3,66	%	0,4	4 242	2,42
2018										
T4										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15	128 548	0,05	%	3 034	2,97	%	0,4	1 541	1,20
20	De 0,15 à <0,25	23 996	0,19		1 601	2,11		0,3	380	1,58
21	De 0,25 à <0,50	3 418	0,41		825	6,20		0,3	232	6,79
22	De 0,50 à <0,75	832	0,72		246	5,42		0,8	89	10,70
23	De 0,75 à <2,50	15 056	2,18		478	1,35		0,5	484	3,21
24	De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
25	De 10,00 à <100,00	22	24,07		34	17,51		1,9	20	90,91
26	100,00 (défaillance)	-	-		2	-		-	-	-
27	Total	171 872	0,27	%	6 220	2,79	%	0,4	2 746	1,60

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019 T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1		De 0,00 à <0,15	48 675	\$	0,02	178	2,35		0,8	128	\$ 0,26
2		De 0,15 à <0,25	1 182		0,16	19	1,63		0,1	11	0,93
3		De 0,25 à <0,50	44		0,47	5	4,04		0,7	3	6,82
4		De 0,50 à <0,75	-		-	-	-		-	-	-
5		De 0,75 à <2,50	9		2,16	7	13,00		1,0	3	33,33
6		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
7		De 10,00 à <100,00	-		-	-	-		-	-	-
8		100,00 (défaillance)	-		-	-	-		-	-	-
9		Total	49 910	\$	0,02	209	2,34	%	0,8	145	\$ 0,29
2019 T1											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10		De 0,00 à <0,15	47 053	\$	0,02	167	2,74		0,9	136	\$ 0,29
11		De 0,15 à <0,25	810		0,16	20	1,44		0,1	6	0,74
12		De 0,25 à <0,50	124		0,47	4	3,65		-	4	3,23
13		De 0,50 à <0,75	3		0,72	1	13,00		1,0	1	33,33
14		De 0,75 à <2,50	8		2,02	7	24,10		1,0	4	50,00
15		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
16		De 10,00 à <100,00	-		-	-	-		-	-	-
17		100,00 (défaillance)	-		-	-	-		-	-	-
18		Total	47 998	\$	0,02	199	2,72	%	0,8	151	\$ 0,31
2018 T4											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19		De 0,00 à <0,15	39 576	\$	0,02	179	4,47		1,2	107	\$ 0,27
20		De 0,15 à <0,25	645		0,16	15	1,29		0,1	4	0,62
21		De 0,25 à <0,50	83		0,47	5	1,23		-	1	1,20
22		De 0,50 à <0,75	-		0,72	1	55,00		1,0	-	-
23		De 0,75 à <2,50	1		2,16	4	11,57		1,0	-	-
24		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
25		De 10,00 à <100,00	-		-	-	-		-	-	-
26		100,00 (défaillance)	-		-	-	-		-	-	-
27		Total	40 305	\$	0,02	204	4,41	%	1,2	112	\$ 0,28

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15 %	93 754 \$	0,05 %	321	13,30 %	0,5	3 829 \$	4,08 %		
2		De 0,15 à <0,25	2 716	0,17	52	10,25	0,5	191	7,03		
3		De 0,25 à <0,50	109	0,32	16	11,21	0,8	15	13,76		
4		De 0,50 à <0,75	1	0,72	2	16,11	5,0	–	–		
5		De 0,75 à <2,50	17	1,19	7	7,10	0,3	3	17,65		
6		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
7		De 10,00 à <100,00	1	10,63	1	55,00	3,8	3	300,00		
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
9		Total	96 598 \$	0,05 %	399	13,21 %	0,5	4 041 \$	4,18 %		
2019											
T1											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15 %	81 105 \$	0,05 %	322	16,42 %	0,5	3 806 \$	4,69 %		
11		De 0,15 à <0,25	1 479	0,18	54	11,39	0,5	114	7,71		
12		De 0,25 à <0,50	128	0,34	17	13,37	0,7	21	16,41		
13		De 0,50 à <0,75	–	0,72	1	10,50	5,0	–	–		
14		De 0,75 à <2,50	282	2,27	8	46,23	0,1	275	97,52		
15		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
16		De 10,00 à <100,00	1	10,63	1	55,00	4,1	3	300,00		
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
18		Total	82 995 \$	0,06 %	403	16,43 %	0,5	4 219 \$	5,08 %		
2018											
T4											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
19		De 0,00 à <0,15 %	90 392 \$	0,05 %	364	12,87 %	0,5	3 603 \$	3,99 %		
20		De 0,15 à <0,25	1 544	0,16	66	9,66	0,7	119	7,71		
21		De 0,25 à <0,50	89	0,35	17	12,54	0,8	13	14,61		
22		De 0,50 à <0,75	–	0,72	8	21,44	4,0	–	–		
23		De 0,75 à <2,50	275	2,32	11	49,13	0,1	284	103,27		
24		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
25		De 10,00 à <100,00	–	10,63	1	55,00	4,3	1	–		
26		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
27		Total	92 300 \$	0,06 %	467	12,92 %	0,5	4 020 \$	4,36 %		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2019								2019							
	T2								T1							
	Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	
1	124	\$ 2 975	\$ -	\$ 757	\$ 40 647	\$ 67 651	\$ -	\$ -	\$ 2 395	\$ -	\$ 927	\$ 31 962	\$ 48 235	\$ -	\$ -	
2	309	4 053	3	5 989	51 754	86 359	50	4 091	-	6 136	48 758	93 861				
3	-	1 067	1	794	76 487	48 852	-	214	28	739	52 073	33 971				
4	973	244	1 512	4 154	71 189	67 838	1 004	611	1 058	3 623	67 434	57 992				
5	139	374	-	35	5 280	5 643	274	203	-	-	6 718	7 634				
6	5	3	-	-	23 940	52 421	-	7	-	-	26 802	43 797				
7	35	43	488	841	27 889	43 951	4	51	181	143	24 230	36 363				
8	1 585	\$ 8 769	\$ 2 004	\$ 12 570	\$ 297 186	\$ 372 715	\$ 1 332	\$ 7 572	\$ 1 267	\$ 11 568	\$ 257 977	\$ 321 853	\$	\$	\$	
2018																
T4																
Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres												
Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies										
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées									
9	373	\$ 2 543	\$ -	\$ 448	\$ 32 184	\$ 47 566	\$ -									
10	320	6 708	3	6 165	64 131	102 988										
11	-	393	18	421	60 390	41 941										
12	466	569	761	4 077	72 186	68 111										
13	39	334	-	-	5 188	7 113										
14	30	5	-	-	27 819	47 777										
15	1	482	-	76	22 569	36 869										
16	1 229	\$ 11 034	\$ 782	\$ 11 187	\$ 284 467	\$ 352 365	\$									

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Notionnels

Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique
Swaps sur défaillance de crédit indicels
Swaps sur le rendement total
Options sur crédit
Autres dérivés de crédit

Total des notionnels

Justes valeurs

Juste valeur positive (actif)
Juste valeur négative (passif)

N° de ligne	2019 T2		2019 T1		2018 T4	
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
1	5 423	\$ 827	\$ 5 597	\$ 677	\$ 5 316	\$ 698
2	6 248	33	7 274	1 159	6 723	423
3	–	–	–	–	–	–
4	–	–	–	–	–	–
5	6 187	–	4 998	–	3 179	–
6	17 858	860	17 869	1 836	15 218	1 121
7	7	44	12	55	12	35
8	(484)	(2)	(427)	(2)	(408)	(1)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

(Expositions sur les CC admissibles (total))

Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :

i) Dérivés négociés hors Bourse
ii) Dérivés négociés en Bourse
iii) Cessions temporaires de titres
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée

Dépôts de garantie initiaux séparés

Dépôts de garantie initiaux non séparés

Contributions aux fonds de garantie préfinancées

Contributions aux fonds de garantie non financées

N° de ligne	2019 T2		2019 T1		2018 T4	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
1	\$ 17 545	\$ 619	\$ 21 201	\$ 765	\$ 19 029	\$ 3 362
2	11 415	228	15 555	311	12 181	608
3	1 599	32	1 730	35	2 151	102
4	4 531	91	3 916	78	4 697	780
5	–	–	–	–	–	–
6	–	–	–	–	–	–
7	3 067	–	3 163	–	3 540	441
8	768	268	720	341	781	1 431
9	–	–	–	–	–	–
10	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T2					2019 T1					
			Activités de négociation					Activités de négociation					
		Négo­ciés hors Bourse ¹						Négo­ciés hors Bourse ¹					
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
	Contrats de taux d'intérêt												
	Contrats à terme standardisés			882 220	882 220		882 220			996 714	996 714		996 714
1	Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 311 666	42 687		1 354 353	462	1 354 815	1 228 118	53 332		1 281 450	163	1 281 613
2	Swaps	8 157 205	448 310		8 605 515	1 556 437	10 161 952	7 877 245	432 609		8 309 854	1 421 591	9 731 445
3	Options vendues		86 636	95 986	182 622	389	183 011		72 375	86 178	158 553	210	158 763
4	Options achetées		77 860	118 050	195 910	5 798	201 708		63 987	113 291	177 278	2 570	179 848
5		9 468 871	655 493	1 096 256	11 220 620	1 563 086	12 783 706	9 105 363	622 303	1 196 183	10 923 849	1 424 534	12 348 383
6	Contrats de change												
	Contrats à terme standardisés			24	24		24			24	24		24
7	Contrats à terme de gré à gré		1 946 804		1 946 804	22 354	1 969 158		1 846 690		1 846 690	26 794	1 873 484
8	Swaps		6		6		6		6		6		6
9	Swaps combinés de taux d'intérêt		728 013		728 013	99 313	827 326		707 497		707 497	96 900	804 397
10	Options vendues		29 369		29 369		29 369		35 325		35 325		35 325
11	Options achetées		29 416		29 416		29 416		34 856		34 856		34 856
12			2 733 608	24	2 733 632	121 667	2 855 299		2 624 374	24	2 624 398	123 694	2 748 092
13	Contrats dérivés de crédit												
	Swaps sur défaillance de crédit												
	Protection acquise	9 188	215		9 403	2 953	12 356	10 230	183		10 413	2 974	13 387
14	Protection vendue	753	107		860		860	1 716	120		1 836		1 836
15		9 941	322		10 263	2 953	13 216	11 946	303		12 249	2 974	15 223
16	Autres contrats												
	Dérivés d'actions		66 898	58 972	125 870	29 466	155 336		62 314	49 811	112 125	29 841	141 966
17	Contrats de marchandises	114	39 910	35 873	75 897		75 897	186	37 488	27 429	65 103		65 103
18		114	106 808	94 845	201 767	29 466	231 233	186	99 802	77 240	177 228	29 841	207 069
19	Total	9 478 926	\$ 3 496 231	\$ 1 191 125	\$ 14 166 282	\$ 1 717 172	\$ 15 883 454	\$ 9 117 495	\$ 3 346 782	\$ 1 273 447	\$ 13 737 724	\$ 1 581 043	\$ 15 318 767

		2018 T4					2018 T3						
		Activités de négociation					Activités de négociation						
		Négo­ciés hors Bourse ¹						Négo­ciés hors Bourse ¹					
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
	Contrats de taux d'intérêt												
	Contrats à terme standardisés			575 825	575 825		575 825			965 006	965 006		965 006
21	Contrats de garantie de taux d'intérêt	919 623	51 056		970 679	225	970 904	828 170	89 694		917 864	201	918 065
22	Swaps	7 580 152	444 065		8 024 217	1 418 487	9 442 704	7 248 333	450 204		7 698 537	1 399 687	9 098 224
23	Options vendues		79 649	121 246	200 895	53	200 948		60 547	109 636	170 183	242	170 425
24	Options achetées		70 201	154 683	224 884	2 891	227 775		58 626	121 267	179 893	3 507	183 400
25		8 499 775	644 971	851 754	9 996 500	1 421 656	11 418 156	8 076 503	659 071	1 195 909	9 931 483	1 403 637	11 335 120
26	Contrats de change												
	Contrats à terme standardisés			24	24		24			9	9		9
27	Contrats à terme de gré à gré		1 796 542		1 796 542	29 140	1 825 682		1 672 277		1 672 277	31 235	1 703 512
28	Swaps		6		6		6						
29	Swaps combinés de taux d'intérêt		688 980		688 980	96 966	785 946		650 760		650 760	88 161	738 921
30	Options vendues		34 090		34 090		34 090		32 623		32 623		32 623
31	Options achetées		32 655		32 655		32 655		31 298		31 298		31 298
32			2 552 273	24	2 552 297	126 106	2 678 403		2 386 958	9	2 386 967	119 396	2 506 363
33	Contrats dérivés de crédit												
	Swaps sur défaillance de crédit												
	Protection acquise	9 665	202		9 867	2 745	12 612	10 054	255		10 309	2 657	12 966
34	Protection vendue	987	135		1 122		1 122	1 739	135		1 874		1 874
35		10 652	337		10 989	2 745	13 734	11 793	390		12 183	2 657	14 840
36	Autres contrats												
	Dérivés d'actions		57 736	57 161	114 897	30 430	145 327		49 368	39 454	88 822	31 206	120 028
37	Contrats de marchandises	150	33 161	39 882	73 193		73 193	101	33 138	27 059	60 298		60 298
38		150	90 897	97 043	188 090	30 430	218 520	101	82 506	66 513	149 120	31 206	180 326
39	Total	8 510 577	\$ 3 288 478	\$ 948 821	\$ 12 747 876	\$ 1 580 937	\$ 14 328 813	\$ 8 088 397	\$ 3 128 925	\$ 1 262 431	\$ 12 479 753	\$ 1 556 896	\$ 14 036 649

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2018					
		T2					
		Activités de négociation					
		Négoiés hors Bourse ¹					
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	1	–	–	1 240 242	1 240 242	–	1 240 242
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	817 677	90 218	–	907 895	182	908 077
Swaps	3	7 186 042	476 198	–	7 662 240	1 371 796	9 034 036
Options vendues	4	–	47 537	49 175	96 712	223	96 935
Options achetées	5	–	42 055	59 169	101 224	3 739	104 963
	6	8 003 719	656 008	1 348 586	10 008 313	1 375 940	11 384 253
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	7	–	–	28	28	–	28
Contrats à terme de gré à gré	8	–	1 662 841	–	1 662 841	32 658	1 695 499
Swaps	9	–	–	–	–	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	623 101	–	623 101	74 965	698 066
Options vendues	11	–	27 227	–	27 227	–	27 227
Options achetées	12	–	26 515	–	26 515	–	26 515
	13	–	2 339 684	28	2 339 712	107 623	2 447 335
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit							
Protection acquise	14	8 776	323	–	9 099	2 867	11 966
Protection vendue	15	763	140	–	903	–	903
	16	9 539	463	–	10 002	2 867	12 869
Autres contrats							
Dérivés d'actions	17	–	44 431	30 120	74 551	31 468	106 019
Contrats de marchandises	18	83	33 167	32 680	65 930	–	65 930
	19	83	77 598	62 800	140 481	31 468	171 949
Total	20	8 013 341	3 073 753	1 411 414	12 498 508	1 517 898	14 016 406

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019 T2 ¹			2019 T1 ¹		
	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	19	\$ 489	\$ 423	34	\$ 292	\$ 195
Swaps	4 284	9 267	1 735	4 616	9 257	1 653
Options achetées	113	252	70	109	307	99
	4 416	10 008	2 228	4 759	9 856	1 947
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	2 193	18 799	2 404	3 845	20 130	2 357
Swaps	1	48	10	–	53	10
Swaps combinés de taux d'intérêt	1 815	13 159	1 457	1 989	13 537	1 466
Options achetées	83	281	62	71	384	78
	4 092	32 287	3 933	5 905	34 104	3 911
Autres contrats						
Dérivés de crédit	7	387	123	5	361	114
Dérivés d'actions	316	4 213	468	205	3 759	458
Contrats de marchandises	373	2 673	606	341	2 510	544
	696	7 273	1 197	551	6 630	1 116
Total des dérivés nets	9 204	49 568	7 358	11 215	50 590	6 974
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ³	3 664	13 014	383	4 216	17 302	545
Total	12 868	\$ 62 582	\$ 7 741	15 431	\$ 67 892	\$ 7 519

N° de ligne	2018 T4			2018 T3			2018 T2		
	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	21	\$ 56	\$ 15	34	\$ 119	\$ 41	56	\$ 122	\$ 40
Swaps	11 630	15 557	4 193	12 114	16 065	4 613	12 742	16 749	5 188
Options achetées	508	776	299	490	723	313	426	625	272
	12 159	16 389	4 507	12 638	16 907	4 967	13 224	17 496	5 500
Contrats de change									
Contrats à terme de gré à gré	17 605	35 543	4 247	12 350	30 025	3 818	17 560	34 640	4 291
Swaps	–	–	–	63	–	–	49	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt	21 218	40 942	7 012	18 861	37 380	6 503	20 504	38 120	6 989
Options achetées	486	1 029	212	381	925	202	359	846	200
	39 309	77 514	11 471	31 655	68 330	10 523	38 472	73 606	11 480
Autres contrats									
Dérivés de crédit	3	358	145	4	345	136	5	308	119
Dérivés d'actions	3 043	7 383	920	1 093	4 979	761	1 243	4 944	829
Contrats de marchandises	1 101	2 546	514	1 184	2 752	588	1 156	2 714	511
	4 147	10 287	1 579	2 281	8 076	1 485	2 404	7 966	1 459
Total des dérivés	55 615	104 190	17 557	46 574	93 313	16 975	54 100	99 068	18 439
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	34 205	54 039	11 464	29 622	49 365	11 199	34 276	52 734	12 407
Total après compensation	21 410	50 151	6 093	16 952	43 948	5 776	19 824	46 334	6 032
Moins l'incidence des garanties	8 884	9 602	1 173	6 757	7 342	912	8 604	9 391	1 122
Net	12 526	40 549	4 920	10 195	36 606	4 864	11 220	36 943	4 910
Contrats conclus avec des CC admissibles ³	155	14 332	2 058	3 170	16 704	1 871	3 409	17 062	2 688
Total	12 681	\$ 54 881	\$ 6 978	13 365	\$ 53 310	\$ 6 735	14 629	\$ 54 005	\$ 7 598

¹ Au premier trimestre de 2019, l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) a été mise en œuvre pour déterminer le calcul des coûts de remplacement, le montant de l'équivalent-crédit et le montant des actifs pondérés en fonction des risques ce qui comprend l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties. Selon la méthode précédente, les incidences étaient présentées séparément.

² Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

³ Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode «tout compris». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T2			2019 T1			2018 T4		
N° de ligne		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
1	Services bancaires de détail (total) – dont :	23 424	\$ 39 988	\$ 63 412	22 843	\$ 39 155	\$ 61 998	22 858	\$ 41 927	\$ 64 785
2	Prêts hypothécaires résidentiels	9 663	494	10 157	9 655	810	10 265	9 775	889	10 664
3	Cartes de crédit	1 726	17 758	19 484	1 477	18 102	19 579	1 524	18 212	19 736
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	12 035	21 736	33 771	11 711	20 443	32 154	11 559	22 819	34 378
5	Retraitements	–	–	–	–	–	–	–	7	7
6	Services bancaires de gros (total) – dont :	7 123	24 849	31 972	6 863	23 833	30 696	6 979	21 576	28 555
7	Prêts aux entreprises	–	3 418	3 418	–	3 036	3 036	–	2 785	2 785
8	Prêts hypothécaires commerciaux	–	16 351	16 351	–	15 941	15 941	–	17 265	17 265
9	Contrats de location et montants à recevoir	7 123	5 080	12 203	6 863	4 856	11 719	6 979	1 526	8 505
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retraitements	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T2			2019 T1			2018 T4		
N° de ligne		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
1	Services bancaires de détail (total) – dont :	–	\$ 786	\$ 786	–	\$ 625	\$ 625	–	\$ 636	\$ 636
2	Prêts hypothécaires résidentiels	–	–	–	–	–	–	–	–	–
3	Cartes de crédit	–	115	115	–	142	142	–	53	53
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	671	671	–	483	483	–	583	583
5	Retraitements	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Services bancaires de gros (total) – dont :	–	52	52	–	28	28	–	146	146
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Prêts hypothécaires commerciaux	–	1	1	–	1	1	–	1	1
9	Contrats de location et montants à recevoir	–	–	–	–	–	–	–	–	–
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	51	51	–	27	27	–	145	145
11	Retraitements	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars)		2019																	
À la date du bilan		T2																	
N° de ligne	(en millions de dollars)	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
		Total des expositions																	
1	Titrisation classique	29 278	\$ 745	\$ 332	\$ 184	\$ 9	\$ –	\$ 30 539	\$ –	\$ 9	\$ –	\$ 4 046	\$ –	\$ 111	\$ –	\$ 297	\$ –	\$ 9	\$ –
2	dont la titrisation	29 278	745	332	184	9	–	30 539	–	9	–	4 046	–	111	–	297	–	9	–
3	dont le produit sous-jacent est de détail	22 348	685	199	184	9	–	23 416	–	9	–	3 153	–	111	–	226	–	9	–
4	dont le produit sous-jacent est de gros	6 930	60	133	–	–	–	7 123	–	–	–	893	–	–	–	71	–	–	–
5	dont la retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Total	29 278	\$ 745	\$ 332	\$ 184	\$ 9	\$ –	\$ 30 539	\$ –	\$ 9	\$ –	\$ 4 046	\$ –	\$ 111	\$ –	\$ 297	\$ –	\$ 9	\$ –
		2019																	
		T1 ²																	
N° de ligne	(en millions de dollars)	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
		Total des expositions																	
9	Titrisation classique	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ –	\$ 29 696	\$ –	\$ 10	\$ –	\$ 3 940	\$ –	\$ 125	\$ –	\$ 286	\$ –	\$ 10	\$ –
10	dont la titrisation	28 032	1 061	447	156	10	–	29 696	–	10	–	3 940	–	125	–	286	–	10	–
11	dont le produit sous-jacent est de détail	21 405	979	293	156	10	–	22 833	–	10	–	3 052	–	125	–	215	–	10	–
12	dont le produit sous-jacent est de gros	6 627	82	154	–	–	–	6 863	–	–	–	888	–	–	–	71	–	–	–
13	dont la retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
16	Total	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ –	\$ 29 696	\$ –	\$ 10	\$ –	\$ 3 940	\$ –	\$ 125	\$ –	\$ 286	\$ –	\$ 10	\$ –
		2018																	
		T4																	
N° de ligne	(en millions de dollars)	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	
		Total des expositions																	
17	Titrisation classique	29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –
18	dont la titrisation	29 725	–	103	–	9	29 837	–	–	–	2 313	–	–	–	185	–	–	–	–
19	dont le produit sous-jacent est de détail	22 746	–	103	–	9	22 858	–	–	–	1 735	–	–	–	139	–	–	–	–
20	dont le produit sous-jacent est de gros	6 979	–	–	–	–	6 979	–	–	–	578	–	–	–	46	–	–	–	–
21	dont la retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
22	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
23	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24	Total	29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Au premier trimestre de 2019, les approches réglementaires ont été mises à jours pour refléter la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation.

³ Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T2																	
N° de ligne	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
	Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %		
	Total des expositions																		
Titrisation classique	1	63 610	\$ 1 226	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 64 473	\$ 363	\$ –	\$ –	\$ 9 659	\$ 52	\$ –	\$ –	\$ 730	\$ 4	\$ –	\$ –
dont la titrisation	2	63 610	1 226	–	–	–	–	64 473	363	–	–	9 659	52	–	–	730	4	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail	3	38 761	1 226	–	–	–	–	39 942	45	–	–	4 965	10	–	–	355	1	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros	4	24 849	–	–	–	–	–	24 531	318	–	–	4 694	42	–	–	375	3	–	–
dont la retitrisation	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	8	63 610	\$ 1 226	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 64 473	\$ 363	\$ –	\$ –	\$ 9 659	\$ 52	\$ –	\$ –	\$ 730	\$ 4	\$ –	\$ –
		2019 T1 ²																	
N° de ligne	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
	Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %		
	Total des expositions																		
Titrisation classique	9	62 266	\$ 722	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	62 988	\$ –	\$ –	\$ –	9 335	\$ –	\$ –	\$ –	703	\$ –	\$ –	\$ –
dont la titrisation	10	62 266	722	–	–	–	–	62 988	–	–	–	9 335	–	–	–	703	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail	11	38 433	722	–	–	–	–	39 155	–	–	–	4 794	–	–	–	340	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros	12	23 833	–	–	–	–	–	23 833	–	–	–	4 541	–	–	–	363	–	–	–
dont la retitrisation	13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	16	62 266	\$ 722	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	62 988	\$ –	\$ –	\$ –	9 335	\$ –	\$ –	\$ –	703	\$ –	\$ –	\$ –
		2018 T4																	
N° de ligne	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement					
	Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)		1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)		1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)		1 250 %					
	Total des expositions																		
Titrisation classique	17	62 465	\$ –	\$ 694	\$ 151	\$ 193	\$ 41 927	\$ –	\$ 21 576	\$ –	\$ 6 892	\$ –	\$ 4 315	\$ –	\$ 551	\$ –	\$ 345	\$ –	\$ –
dont la titrisation	18	62 465	–	694	144	193	41 920	–	21 576	–	6 841	–	4 315	–	547	–	345	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail	19	40 889	–	694	144	193	41 920	–	–	–	6 841	–	–	–	–	–	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros	20	21 576	–	–	–	–	–	–	21 576	–	–	–	4 315	–	–	–	345	–	–
dont la retitrisation	21	–	–	–	7	–	7	–	–	–	51	–	–	4	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	22	–	–	–	7	–	7	–	–	–	51	–	–	4	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	24	62 465	\$ –	\$ 694	\$ 151	\$ 193	\$ 41 927	\$ –	\$ 21 576	\$ –	\$ 6 892	\$ –	\$ 4 315	\$ –	\$ 551	\$ –	\$ 345	\$ –	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Au premier trimestre de 2019, les approches réglementaires ont été mises à jours pour refléter la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation.

³ Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan		N° de ligne		2019 T2						2019 T1					
		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle		
Expositions de détail															
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		1	0,46 %	0,30 %	29,96 %	9,73 %	96,05 %	100,27 %	0,56 %	0,32 %	28,45 %	11,22 %	96,19 %	100,68 %	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴		2	0,45	0,30	s. o.	s. o.	98,98	99,07	0,44	0,27	s. o.	s. o.	99,40	99,29	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		3	2,44	2,77	88,38	81,34	97,90	94,74	2,49	2,91	88,77	80,48	98,18	94,99	
Autres expositions aux produits de détail		4	2,62	1,99	55,64	46,25	99,32	92,10	2,57	1,99	54,88	45,23	99,34	91,42	
Expositions autres que de détail															
Entreprises		5	1,24	0,38	17,78	18,84	90,67	72,01	1,25	0,31	18,42	19,46	90,84	59,89	
Emprunteurs souverains		6	0,07	–	9,56	s. o.	99,72	s. o.	0,07	–	10,16	s. o.	99,71	s. o.	
Banques		7	0,21	–	16,08	s. o.	95,93	s. o.	0,21	–	18,03	s. o.	96,33	s. o.	
		2018 T4						2018 T3							
		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle		
Expositions de détail															
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		8	0,60 %	0,35 %	28,94 %	11,82 %	95,95 %	100,95 %	0,62 %	0,38 %	28,83 %	12,73 %	95,94 %	100,68 %	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴		9	0,43	0,26	s. o.	s. o.	99,33	99,36	0,43	0,26	s. o.	s. o.	99,34	99,36	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		10	2,50	3,02	88,70	80,14	97,91	94,79	2,51	3,02	88,53	80,33	97,95	94,68	
Autres expositions aux produits de détail		11	2,52	1,99	54,87	46,10	99,32	91,44	2,47	1,98	53,39	45,08	99,30	91,35	
Expositions autres que de détail															
Entreprises		12	1,27	0,32	18,17	24,36	90,76	57,40	1,21	0,31	17,91	24,35	90,65	56,36	
Emprunteurs souverains		13	0,09	–	10,95	s. o.	99,63	s. o.	0,09	–	10,88	s. o.	99,71	s. o.	
Banques		14	0,23	–	15,25	s. o.	96,87	s. o.	0,21	–	16,00	s. o.	96,94	s. o.	
		2018 T2													
		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle								
Expositions de détail															
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		15	0,64 %	0,39 %	29,47 %	14,29 %	96,28 %	98,38 %							
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴		16	0,45	0,26	s. o.	s. o.	99,40	99,34							
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		17	1,54	1,47	87,17	79,89	92,53	90,09							
Autres expositions aux produits de détail		18	2,47	2,01	53,21	45,38	99,28	91,01							
Expositions autres que de détail															
Entreprises		19	1,24	0,32	17,64	24,06	91,27	53,33							
Emprunteurs souverains		20	0,11	–	10,86	s. o.	99,72	s. o.							
Banques		21	0,19	–	16,05	s. o.	97,49	s. o.							

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.

³ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁴ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

Glossaire – Bâle

Actifs pondérés en fonction des risques

- Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. Pour les exercices 2014 à 2018, l'utilisation de différents facteurs scalaires pour le rajustement progressif de la valeur du crédit a résulté en trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, le RVC a été entièrement intégré.

Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :

Pour le risque de crédit

Approche standard

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)

Pour le risque opérationnel

Approche de mesure avancée (AMA)

Approche standard

Pour le risque de marché

Approche standard

Approche des modèles internes (AMI)

Terminologie du risque de crédit

Expositions brutes au risque de crédit

- Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.
- Selon cette approche, les banques utilisent leur propre système interne de calcul du risque opérationnel fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs pour calculer les fonds propres exposés au risque opérationnel.
- Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).
- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.

Catégories de contreparties / catégories d'expositions :

Expositions aux produits de détail

- Expositions garanties par l'immobilier résidentiel
- Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles
- Autres expositions aux produits de détail

Expositions aux produits autres que de détail

- Entreprises
- Emprunteurs souverains
- Banques

Catégories d'expositions :

- Montant utilisé
- Montant non utilisé (engagement)
- Transactions assimilables aux pensions
- Dérivés négociés hors Bourse
- Divers – hors bilan

Paramètres du risque de crédit selon

l'approche NI avancée :

- Probabilité de défaillance (PD)
- Exposition en cas de défaillance (ECD)
- Perte en cas de défaillance (PCD)

- Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
- Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).
- Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.
- Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
- Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.
- Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.
- Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
- La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
- Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
- Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
- Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).
- La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
- Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC)

- Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, le RVC a été mis en œuvre en 2014 et a été entièrement intégré en 2019.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

- Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.

Réserve de fonds propres anticyclique

- La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AEI	Approche fondée sur les évaluation internes	FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité
ARC	Atténuation du risque de crédit	IFRS	Normes internationales d'information financière
ASC	Annexe de soutien au crédit	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	MMI	Méthode des modèles internes
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	Négl.	Négligeable
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NHB	Négocié hors Bourse
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières Canada	NI	Notations internes
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	NRE	Notation de risque-emprunteur
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	OCC	Office of the Comptroller of the Currency
CC	Contrepartie centrale	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CCA	Contrepartie centrale admissible	s. o.	Sans objet
CSF	Conseil de stabilité financière	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CTT	Cession temporaire de titres	SDC	Swap sur défaillance de crédit
EPF	Exposition potentielle future	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque